



Recueil d'actions

2023

**Actions de prévention et
de promotion de la santé mentale**

En 2022, le Réseau français Villes-Santé, avec les Villes de Poitiers et de Lille, a réuni un groupe de réflexion sur « la santé mentale en temps de crise sanitaire » ayant pour objectif de regrouper les constats, les expériences et les réflexions des villes sur la place de la santé mentale dans les politiques publiques qu'elles conduisent, au travers de trois axes : l'accès aux soins en santé mentale, le soutien aux individus, et l'action en faveur d'un environnement favorable à la santé mentale.

Les réflexions de ce groupe de travail ont mené à la publication d'une note en janvier 2022 :

« Repenser les actions de la ville au prisme de la santé mentale » (téléchargeable [ici](#)).

Ce document est un outil de plaidoyer vers une approche de « *santé mentale dans toutes les politiques* » pour améliorer la prise de conscience et la reconnaissance du rôle de l'ensemble des élus et services de la ville en faveur de la santé mentale.



Afin de poursuivre et compléter ses travaux et réflexions sur la santé mentale, le RfVS – avec les Villes de Poitiers et de Lille – propose de réaliser un recueil d'actions à destination des Villes-Santé. L'objectif étant de valoriser les actions concrètes des Villes-Santé en promotion de la santé mentale.

Ce recueil d'actions cible :

- 👉 **Les actions à visée de prévention en santé mentale qui ont pour objectif d'agir sur un ou plusieurs déterminants de la santé mentale**
- 👉 **Les actions dont les effets/impacts observés ou évalués sont favorables à la santé mentale**
- 👉 **Notamment, les actions intersectorielles portées par plusieurs élus et services/directions de la collectivité**

TABLE DES MATIERES

I. Gouvernance et coordination.....	4
CAEN : Accompagner des situations complexes et préoccupantes : les Réunions Pluriprofessionnelles Psy	5
CAEN : Soutenir la santé mentale des jeunes : le groupe projet « santé mentale des jeunes caennais(se)s »	9
LYON : Evolution après COVid de l'Invisibilité des Précarités (ECOVIP)	13
II. Agir sur un cadre de vie favorable à la santé	17
METZ : Logement social et santé mentale : favoriser l'accès et le maintien dans le logement du parc social aux personnes vivant avec un trouble psychique sur le territoire messin.....	18
PARIS : Replacer la santé et le vivant au cœur d'un secteur aride : Analyses des scénarios d'aménagement sous le prisme de la santé en appui au décideur	23
RENNES : Evolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.....	29
ROANNE : Groupe d'échanges partenarial « habitat et santé mentale ».....	32
III. Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale	36
BOULOGNE-BILLANCOURT : Actions de prévention : vie relationnelle affective et sexuelle	37
POITIERS : Balades vertes pour les étudiants.....	40
POITIERS : Eté au grand air	43
RENNES : Arts et Soins en Mouvement ».....	46
VALENCE : Promotion de la santé mentale des jeunes	51
IV. Lutter contre toutes les formes de discriminations	54
LIMOGES : Sensibilisation à la santé mentale en QPV	55
MONTREUIL : Bibliothèque vivante.....	58
POITIERS : Regards sur l'Art.....	62
V. Agir sur l'accès aux soins en santé mentale	67
BORDEAUX : Prévention du risque suicidaire.....	68
BOURG-EN-BRESSE : Une voix(e) autrement	73
LILLE : Espaces Ecoute Santé et Points Ecoute Santé	79
VI. Formation auprès des professionnels, interconnaissance et développement d'une culture commune	83
CAEN : Former aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM).....	84
CAEN : Développer les compétences sur la santé mentale des acteurs locaux.....	87
LILLE : Formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), dans les quartiers	91
LILLE : Petits-déjeuners d'interconnaissance Habitat et Santé mentale.....	94
NANTES : Sensibilisation "La santé mentale dans mon quartier" animées par le CCOMS de Lille sur 4 QPV nantais en avril 2023	97
POITIERS : Compétences psychosociales – Formation autour de la petite enfance 0-3 ans.....	100
POITIERS : Séminaire Santé mentale.....	104

I. Gouvernance et coordination

CAEN : Accompagner des situations complexes et préoccupantes : les Réunions Pluriprofessionnelles Psy (RCP Psy)

Date : 25.05.2023

Période/durée	Démarrage en 2016 – Pas de date de fin prévue
Échelle de territoire concerné	Caen (élargissement à Mondeville et Hérouville Saint-Clair au 1 ^{er} semestre 2023)
Porteur/pilote principal	Ville de Caen
Rôle de la collectivité	Pilote et animateur
Services et élus de la collectivité impliqués	• Direction Santé Risques Salubrité – Elu à la santé • Service communal d'hygiène et de santé • CCAS • Service juridique
Partenaires	- EPSM - CHU - Département - Bailleurs sociaux - DAC - Maison des adolescents - UDAFI4 - ATMP14 - SATC
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	Minimum : 6 448€ (0,1 ETP) Temps des partenaires mobilisés sur les réunions
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	Non
• Contribution de votre collectivité	Financement du poste de coordinateur du CLSM (animateur de la RCP)
• Partenaires financiers	Oui : ARS (co-financement du poste de coordinateur CLSM)
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☒ Gouvernance, coordination ☒ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☒ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☒ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☒ Quartier(s) politique de la Ville ☐ Autre(s) : précisez.....

	Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☒ Logement ☒ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☒ Lien social, utilité sociale ☒ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☒ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> Afin de favoriser l'échange sur des situations complexes en lien avec des problématiques psychiques, le CLSM mobilise une fois tous les 2 mois, une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire Psy (RCP Psy) regroupant des professionnels sociaux, médicaux et médico-sociaux. Ces rencontres doivent permettre un échange favorisant l'appui au positionnement des professionnels, ainsi que l'identification de leviers d'action à mobiliser sur une situation préoccupante. Membres de la RCPpsy : médecin psychiatre responsable de secteur EPSM, service social EPSM et CHU, service de réhabilitation psychosocial, bailleurs sociaux, Infirmières coordinatrices de parcours santé CD14, CRIP adultes vulnérables CD14, associations tutélaires, DAC, MDA14. <u>Objectif(s) :</u> - Développer l'interconnaissance des missions et des domaines d'action de chacun. - Favoriser une prise de recul par un échange entre différents professionnels sur les leviers d'actions potentiels. - Entretenir une culture de travail en réseau sur la santé mentale et la continuité des parcours : accès et reprise de soins, maintien dans le logement...

	<u>Déroulé de l'action :</u> 1. Le coordinateur CLSM est saisi par un partenaire sur une situation jugée complexe ; 2. Le coordinateur pré-évalue la situation : 2.1. Oriente directement la situation vers une solution/partenaire ou apporte un éclairage et des conseils ; 2.2. Si le coordinateur n'identifie pas seul de solution, il inscrit la situation à l'ordre du jour d'une réunion RCP Psy ; 3. Analyse de la situation en RCP et identification de leviers avec les partenaires présents. - Une réunion tous les deux mois en moyenne (hors période juillet/août). En 2022 : - Réalisation de 5 RCPpsy pour un total de 12 situations évoquées. ⇒ 12 situations examinées. ⇒ Age des personnes concernées : de 26 à 72 ans. ⇒ 3 hommes / 9 Femmes. ⇒ Contexte d'interpellation : 10 maintiens dans le logement, 1 disparition, 1 rompre l'isolement. ⇒ Prescripteurs : 5 bailleurs, 3 tutelles, 1 ESMS, 1 service du CD14, 1 CCAS Caen, 1 service Caen. ⇒ Problématiques dominantes identifiées en RCPpsy : 6 troubles psychologiques et/ou trouble du comportement, 2 troubles du voisinage, 1 arrêt de soins sur trouble psychiatrique, 1 refus de soins sur trouble psy, 1 refus de soins et d'accompagnement, 1 pour problème somatique et dette financière. ⇒ Leviers d'action identifiés en RCPpsy : 5 lien avec EPSM sur des situations connues, 3 nécessités d'un avis médical sur des potentiels troubles psy, 1 nécessité de travail d'une mesure de protection, 1 nécessité de travail avec des professionnels de santé pour faire émerger la demande de soin, 1 signalement à la police municipale, 1 maintien des objectifs actée avec la personne. ♦ S'ajoute également 14 sollicitations ponctuelles du CLSM sur des situations complexes hors RCPpsy.
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	Oui
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	Implication et disponibilité des partenaires (psychiatrie publique + bailleurs sociaux + services d'accompagnement sociaux)

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	<u>Difficultés actuelles :</u> Manque de moyens sur le territoire pour permettre d'aller vers les personnes atteintes d'un trouble et dans le déni : personnes refusant toute forme d'accompagnement et en rupture de soin (pas de soins sans consentement car critères non rempli) Axe de vigilance lié à l'élargissement du CLSM à d'autres communes : - Hausse du nombre de sollicitations supposée - Nécessité de pré-évaluer systématiquement les saisies
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	A priori oui : - Prise en charge de tous les publics - Certaines situations sont anonymisées donc pas d'informations recueillies sur le lieu d'habitation de la personne concernée
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	Oui : - Mise en perspective et mise en réseau des professionnels : prise de recul sur l'évaluation de la situation - Développement de réflexes de partenariats : réflexes pour trouver des leviers et solutions ; autonomisation des partenaires sur la mise en réseau en santé mentale
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	- Recréer le lien avec le soin - Amélioration des conditions sanitaire / salubrité et maintien dans le logement - Tranquillité publique et rapport au voisinage (déchets et bruits)
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	- Liens entre service communal d'hygiène et de santé et CLSM - Le CLSM est identifié par les élus comme levier à mobiliser pour situations complexes en lien avec la santé mentale - Sensibilisation des acteurs du social/Igt/médico-social/médical

CAEN : Soutenir la santé mentale des jeunes : le groupe projet « santé mentale des jeunes caennais(se)s »

Date : 24.05.2023

Période/durée	Annuel
Échelle de territoire concerné	Ville
Porteur/pilote principal	CLSM/DJPVA
Rôle de la collectivité	Pilote du groupe
Services et élus de la collectivité impliqués	Direction jeunesse proximité et vie associative Direction Santé risques salubrité
Partenaires	Education nationale Maison des adolescents CHU EPSM Unis-Cité Mutuelle intermédiaire Mission Locale Université de Caen BAPU ARS SUMPPS CCAS URML Afev...
Budget :	
Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	- valorisation du temps de travail des agents et création d'outils de communication - environ 1000€ pour création outils de communication (hors coût d'impression)
Budget d'investissement (réel ou estimé)	Non
Contribution de votre collectivité	Oui : - 3 agents mobilisés pour l'animation du groupe et le suivi des projets (0,1 ETP au total) - Création d'outils de communication
Partenaires financiers	Oui : ARS (co-financement poste CLSM)

Thématique(s) de l'action

Type de projet/démarche :

- ☒ Gouvernance, coordination
- ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale
- ☐ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale
- ☒ Lutter contre toutes les formes de discriminations
- ☒ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale
- ☒ Autre : précisez.....*informer sur les acteurs et l'offre locale en santé mentale*.....

Éventuelles spécificités du territoire concerné :

- ☒ Quartier(s) politique de la Ville
- ☐ Autre(s) : précisez.....

Déterminants de la santé mentale concernés :

- ☐ Nature, espaces verts et bleus
- ☒ Logement
- ☐ Bruit, nuisances sonores
- ☐ Transports et mobilité
- ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels
- ☒ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.)
- ☐ Urbanisme
- ☒ Lien social, utilité sociale
- ☒ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc.
- ☒ Participation des habitants
- ☐ Activité physique et mobilités actives
- ☐ Alimentation
- ☒ Education
- ☐ Arts et culture
- ☐ Vie citoyenne, diversité
- ☐ Exclusion sociale, discriminations
- ☒ Sensibilisation, formation
- ☒ Accès aux soins
- ☐ Autre(s), précisez :

Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> Face à l'impact de la crise sanitaire, la Direction Santé Risques Salubrité et la Direction Jeunesse, Proximité et Vie Associative de la ville de Caen ont réuni un groupe de travail dès février 2021 pour échanger sur la question de la santé mentale des jeunes. <u>Objectif(s) :</u> - Prendre en compte le constat de dégradation de la santé psychique des jeunes et étudiants caennais. - Renforcer la coordination des réponses autour de la santé mentale des jeunes en travaillant sur 3 axes : 1/ Maintenir et réparer le lien social (convivialité, écoute). 2/ Former au repérage des troubles et du mal-être psychique. 3/ Faciliter l'accès aux soins de santé mentale. <u>Déroulé de l'action :</u> Réalisations : - Organisation d'une journée de sensibilisation « santé mentale des jeunes » pour les professionnels - Production de guides et de cartes contacts sur ce thème - Expérimentation et pérennisation de porte-à-porte pour aller vers les jeunes - Expérimentation de café-débat au sein d'EPE (à venir) - Animation d'un sous-groupe projet « espace entraide jeune » (en cours)
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	Oui
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	- Contexte sanitaire / Covid : inquiétudes et constats des partenaires (isolement / rupture de liens sociaux) - Implication des partenaires
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	- Disponibilité des professionnels de la psychiatrie (organisation d'un temps de sensibilisation) - Difficulté à repositionner les pbtiques relevant de la santé mentale de celles relevant de pbtiques éducatives (parentalité...)
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Oui : - L'expérimentation de café-débat va cibler des lycées QPV

La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	- Nécessité d'améliorer la connaissance de l'offre locale - Formats des supports très appréciés (carte contact pour les jeunes et guide pour les professionnels)
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	- Satisfaction des participants à la journée de sensibilisation - Evaluation en cours (impact/effet) - Nombre de diffusion des brochures et des cartes contacts : - o 1000 cartes et 1000 guides à ce jour ainsi que des demandes complémentaires régulières des acteurs pour obtenir des exemplaires (médecins, établissements scolaires...)
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	- Liens CLSM, direction jeunesse et CCAS (PRE) - Rapprochement et participation Education Nationale (renforcement du partenariat) - Mise en synergie entre acteurs de la prévention, du soin (CHU, EPSM, SUMPPS, BAPU), de l'accompagnement des jeunes (MDA, Mission Locale)

LYON : Evolution après COVid de l'Invisibilité des Précarités (ECOVIPI)

Date : 28.08.2023

Période/durée	Depuis fin 2021 – action toujours en cours
Échelle de territoire concerné	Ville de Lyon
Porteur/pilote principal	Ville de Lyon
Rôle de la collectivité	Animation de la recherche-action ECOVIPI
Services et élus de la collectivité impliqués	Direction du Développement Territorial Ensemble des élus concernés en transversal : santé, social, intergénérationnel, emploi, prospective, politique de la ville
Partenaires	CPCT de Lyon (Centre Psychanalytique de Traitement et de Consultation) Vincent Rialle, Professeur émérite à l'Université Grenoble Alpes Alynea (Interface 9 ^{ème}) Les Points Ecoute Adulte
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	20 000 euros
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	
• Contribution de votre collectivité	20 000 euros
• Partenaires financiers	Pas à cette date
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☐ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☒ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☒ Quartier(s) politique de la Ville ☒ Autre(s) : Ensemble de la Ville de Lyon..... Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité

	☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☒ Lien social, utilité sociale ☐ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☒ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☒ Accès aux soins ☒ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> En 2020, suite à la recherche-action <i>Faire place aux Précaires dans l'accès aux droits et aux soins en santé mentale</i> (https://doi.org/10.3917/graphi.076.ia), est remontée du terrain une difficulté majeure sur une population âgée de plus de 50 ans, qui n'était pas présente avant le COVID dans les patientèles (CPCT, Alynea). Nous avons donc formé un trio animateur avec Nicole Borie, consultante au CPCT, Vincent Rialle, Professeur émérite à l'Université Grenoble Alpes et moi-même (Laurence Langer) pour lancer une recherche-action visant tant à comprendre les phénomènes à l'œuvre qu'à ouvrir des pistes d'évolution de pratiques, d'expérimentation ... pour répondre aux besoins identifiés <u>Objectif(s) :</u> Constituer un collectif de recherche-action en capacité de diffuser des adaptations de pratiques, de contribuer à la compréhension du phénomène identifié de désaffiliation sociale des jeunes seniors à Lyon, voire en capacité de lancer des expérimentations. Faire remonter par tous les médias possibles ce phénomène que nous avons identifié et travaillé afin qu'il devienne un objet de l'action publique. <u>Déroulé de l'action :</u> L'action se déroule depuis 2021 par la tenue d'ateliers de 3h rassemblant des psychanalystes et psychologues, des professionnels de l'emploi et du travail, des travailleurs sociaux et le trio animateur. 5 ateliers ont eu lieu permettant de bien éclairer le phénomène à l'œuvre et identifiant son origine dans le durcissement des conditions de travail (particulièrement depuis le COVID).

	La recherche-action ainsi menée a fait l'objet de retranscriptions intégrales des ateliers avec la production d'un <i>cahier ECOVIP</i> et a lancé en 2023 deux événements importants : - Une expérimentation, avec Alynéa-Interfance 9^{ème}, d'étayage des professionnels du champ psychosocial pour faire place au dépôt de situations intenable et dans l'impasse et permettre de créer un espace de coopération fécond. - Un colloque dans le cadre des 35^{èmes} Entretiens Jacques Cartier le 11 octobre 2023 en lien avec des collègues universitaires québécois (ASPEPP) : https://entretiensjacquescartier.com/events/accueil-soin-psychique-et-equite-pour-la-personne-precaire-aspepp/)
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	La question centrale est la santé mentale car c'est par elle que se manifeste la précarisation des jeunes seniors qui n'ont pas recours aux travailleurs sociaux au préalable. C'est l'entrée santé mentale qui peut déclencher un accompagnement social et non l'inverse.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	Constituant un ensemble très complémentaire de compétences, le trio animateur (initialement réuni pour la recherche-action <i>Faire place aux précaires</i>) est extrêmement moteur pour cette recherche-action. La participation de différentes personnes de différentes structures aux ateliers a également été une motivation forte pour poursuivre l'action qui répond clairement à un besoin. Une importante retombée des 4 premiers ateliers ECOVIP a été, depuis quelques semaines, une forte implication d'Alynéa-Intergace 9^{ème} (cf. ci-dessus l'expérimentation d'étayage des professionnels).
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	Néanmoins, les structures sont sur sollicitées et ne peuvent pas toujours dégager du temps pour les échanges. C'est le cas notamment pour les Points Ecoute Adulte (permanences de psychologues dans des lieux de proximité comme les centres sociaux permettant à des personnes éloignées du soin d'avoir un appui) ou encore pour l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail). Cette difficulté est commune à de très nombreuses actions actuelles. Pour autant, les ateliers ont réuni à chaque fois une dizaine de personnes. Ce format d'échange permet une mise en commun dense et fructueuse. La recherche-action ne vise pas à inclure toutes les structures mais à capitaliser, adapter, diffuser connaissances et pratiques.
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Des adaptations de pratiques ont été observées et se diffusent par le réseau des participants. Il peut s'agir par exemple d'accueillir un patient sur l'espace public pour l'aider à passer la porte, tout comme des réflexes différents pour répondre à des situations que l'on comprend mieux grâce à ECOVIP.

La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	On peut tirer deux grands enseignements d'ECOVIP : - Une compréhension largement améliorée de la situation de ces jeunes seniors lyonnais, le phénomène est maintenant beaucoup mieux connu et étayé. - Une expérimentation prévue pour fin 2023 de mise en place d'un « accompagnement du soin » à destination des professionnels du champ psychosocial faisant face à des difficultés sur diverses situations. Cette expérimentation n'est pas un espace d'échange supplémentaire mais un lieu pour déposer ses difficultés, sans forcément repartir avec une solution. L'enjeu est d'identifier les symptômes et de clarifier la situation, loin de toute pression pour trouver à tout prix une issue au problème.
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Par l'identification d'une situation de désaffiliation sociale, en augmentation chez les seniors depuis le COVID, l'action a permis d'identifier un problème nouveau, ou tout au moins d'une ampleur inconnue au préalable, et d'en faire un objet de réflexion, d'échanges et de production de savoirs qui permet au champ psychosocial de s'adapter à ces problématiques.
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	Un important travail a été engagé au niveau de la Ville de Lyon pour associer tous les élus concernés par la désaffiliation sociale des jeunes seniors, à savoir : santé, intergénérationnel, action sociale, politique de la ville, évaluation et prospective, emploi Une sensibilisation plus large via les réseaux sociaux est également en cours.

II. Agir sur un cadre de vie favorable à la santé

METZ : Logement social et santé mentale : favoriser l'accès et le maintien dans le logement du parc social aux personnes vivant avec un trouble psychique sur le territoire messin

Date : 31.05.2023

Période/durée	2 ans à partir du 13/11/2018
Échelle de territoire concerné	Metz métropole
Porteur/pilote principal	Co-porté : Aml, Arelor, Centre hospitalier de Jury
Rôle de la collectivité	Financier
Services et élus de la collectivité impliqués	Metz métropole, service Habitat et logement, Isabelle Kaucic, vice-présidente
Partenaires	Préfecture de la Moselle, Association territoire des organismes Hlm de Lorraine (ARELOR), Centre hospitalier (CH) de Jury, Metz métropole, Association pour l'accompagnement, le mieux-être et le logement des isolés (AMLI), Service intégré d'accueil et d'orientation de Moselle
Budget :	
Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	28 000 € pour l'accompagnement de 10 ménages pendant 1 an (par la DDCS57 et Metz métropole) - Équipe de soins pluriprofessionnels présente 24h/24 (sur fonds propres du CH Jury)
Budget d'investissement (réel ou estimé)	50 000 € pour la sous-location pour 10 logements pendant 1 an (DDCS57). - Captation de 10 logements par an (sur fonds propres des bailleurs)
Contribution de votre collectivité	14 000 € pour l'accompagnement des ménages
Partenaires financiers	- Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de Moselle - Metz métropole
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☒ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☐ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☐ Quartier(s) politique de la Ville ☐ Autre(s) : précisez..... Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☒ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores

	☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☐ Lien social, utilité sociale ☐ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> La maladie psychique associée à une situation de précarité est un obstacle important pour accéder à un logement. C'est aussi un facteur qui expose au risque de perdre son logement les locataires confrontés à une difficulté de santé mentale. À partir de 2018, les bailleurs sociaux du territoire messin et le CH de Jury ont engagé un partenariat pour : 1. Permettre à vingt patients hospitalisés au long court de retrouver un logement. 2. Soutenir les équipes des bailleurs sociaux en difficulté avec des locataires présentant des signes de souffrance psychique. Cette collaboration initiée dans le cadre du Conseil local de santé mentale s'est élargie aux acteurs engagés dans la démarche du « Logement d'abord » porté par Metz métropole. L'accès au logement pour les patients du CH de Jury s'est réalisé dans le cadre de l'intermédiation locative. Il a bénéficié de la mise en place d'un accompagnement sanitaire et social avec les contributions des équipes de l'AMLI et de l'hôpital de Jury. Ensemble, ils ont construit une organisation de travail associant leurs savoirs-faire respectifs dans les domaines de l'accompagnement social et du soin spécialisé. Quant à la coordination entre les équipes des bailleurs sociaux et des quatre Centres médico-sociaux (CMP) du territoire messin, elle a été définie par une convention. Le cadre convenu réaffirme le modèle d'intervention sectorisée de la psychiatrie publique avec une attention portée à l'adhésion du locataire concernée dès

	l'engagement par le bailleur d'une démarche pour l'aider en concertation avec d'autres professionnels du territoire. <u>Objectif(s) :</u> Expérimenter de 2019 à 2020 sur le territoire messin un dispositif d'accès au logement accompagné pour permettre à vingt patients hospitalisés au long court de quitter le CH de Jury. <u>Déroulé de l'action :</u> • Engagement par convention des parties prenantes au projet. • Identification par l'Équipe réseau des alternatives à l'hospitalisation (ERAH) du CH de Jury de vingt patients prêts et volontaires pour accéder à un logement social (patients engagés dans un parcours de rétablissement). • Sélection et proposition par les bailleurs sociaux de logements répondant aux critères définis (typologie, localisation...). • Contrat thérapeutique entre les patients volontaires et l'ERAH. • Préparation des logements par l'équipe AMLI. • Intégration des logements avec le soutien des équipes de l'hôpital et . • Accompagnement des locataires vers un bail glissant par l'équipe AMLI.
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	L'équipe qui a participé à la conception du projet était constituée d'experts de la santé mentale : • Un ancien patient intervenu en qualité de président du Groupe d'entraide mutuelle L'Albatros. • Un assistant social et une cadre de santé en charge des alternatives à l'hospitalisation du CH de Jury. Plusieurs travailleurs sociaux chez les bailleurs impliqués dans le projet ont participé l'une des sessions de sensibilisation en santé mentale organisées dans le cadre du Conseil local de santé mentale. Une rencontre pluriprofessionnelle réunissant des représentants des bailleurs sociaux et quelques membres de l'équipe du Centre médico-psychologique Paul Langevin a été expérimentée au lancement du projet.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	La participation de la chargée de mission d'ARELOR, organisme qui fédère les bailleurs sociaux, a favorisé leur implication dans le projet. Le développement du projet dans le cadre du CLSM messin a aidé les parties prenantes à s'engager dans un projet commun. Cet espace a également aidé les bailleurs sociaux à faire évoluer positivement leurs représentations sur la santé mentale, grâce notamment à la participation d'un usager.

	L'opportunité de la démarche « Logement d'abord » portée par l'Eurométropole a permis le financement du projet.
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	Les préjugés négatifs par rapport aux personnes vivant avec un trouble psychique ont été le premier frein à lever pour réaliser le projet. Les limites du partage d'information entre professionnels de santé et intervenants sociaux.
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Vingt patients hospitalisés au long court ont retrouvé une vie au cœur de la cité grâce à l'accès à un logement et au soutien quotidien apporté par les travailleurs sociaux de l'AMLI et aux soignants de l'ERAH. Les locataires exposés à un risque de perdre leur logement à cause d'une difficulté de santé mentale peuvent trouver un soutien grâce à la clarification de la collaboration entre les équipes des bailleurs sociaux et celles des CMP.
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	Les rencontres pour construire le projet ont permis aux participants, en particulier les professionnels du secteur de l'habitat social, de faire évoluer leurs représentations sur la santé mentale. Le travail quotidien entre l'équipe de l'AMLI et l'ERAH permet aux professionnels de mieux situer le champ d'intervention de chacun et de mieux coordonner leurs actions.
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Pour les personnes qui ont quitté l'hôpital, la présence régulière de l'équipe de l'AMLI et de l'ERAH est indispensable pour prévenir les éventuelles rechutes et leur permettre de se maintenir sur la voie du rétablissement. Dans l'enquête réalisée en début d'année 2020 par l'ERAH, les onze premiers locataires partagent la satisfaction d'avoir retrouvé un logement. Ils soulignent l'impact positif des activités du quotidien hors d'un hôpital avec la proximité d'une équipe soignante qui apporte un cadre soutenant et sécurisant. Pour les locataires en difficulté de santé mentale exposés, l'amélioration de la collaboration entre les bailleurs et les CMP favorise l'accès aux soins spécialisés quand cela est nécessaire. L'absence pour le moment d'évaluation ne permet pas d'être plus précis sur les facteurs qui contribuent à améliorer la santé mentale des bénéficiaires.
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus,	Contribue à faire évoluer positivement les représentations sur la santé mentale des acteurs de l'habitat social. Montre l'importance de l'accompagnement social et soignant pour permettre à des personnes vivant avec des troubles psychiques sévères de devenir locataires.

**sensibilisation d'acteurs,
etc.) ?**

Favorise un changement de posture des bailleurs sociaux à l'égard des locataires en souffrance psychique pour moins les cibler comme des fauteurs de troubles et plus comme des personnes ayant besoin d'aide.

Documents complémentaires

- Convention du dispositif pour l'accès au logement social accompagné pour les patients du CH Jury : <https://sante-mentale-territoire-messin.fr/projets/archives/category/25-logement?download=136:convention-imi-13-11-2018>
- Convention de partenariat entre le CH Jury et les bailleurs sociaux du territoire messin : <https://sante-mentale-territoire-messin.fr/projets/archives/category/25-logement?download=217:convention-2-bailleurs-cmp-04-02-2020>

PARIS : Replacer la santé et le vivant au cœur d'un secteur aride : Analyses des scénarios d'aménagement sous le prisme de la santé en appui au décideur

Date : 09.2023

Période/durée	Novembre 2022 – Saisine : sollicitation de la Direction de la santé publique (Ville de Paris) par la Direction de l'urbanisme pour accompagner la décision politique quant au devenir du site de l'échangeur de la Porte de Bagnolet au niveau du boulevard périphérique. 15 000 personnes habiteraient dans le secteur adjacent à ces infrastructures et sont exposées à ses nuisances environnementales (bruit, pollution air, pollution lumineuse...) 14 Janvier 2023 : remise de la grille d'analyse des scénarios d'aménagement sous le prisme de la santé physique et mentale 23 janvier COPIL entre les services de l'Etat et les collectivités (Paris, Bagnolet, Est Ensemble) pour arbitrage politique.
Échelle de territoire concerné	Territoire dense de 15 000 personnes en proximité immédiate de l'échangeur (l'un des plus gros échangeur d'Europe), et jusqu'à 35 000 personnes qui seraient possiblement concernées par la requalification de cet échangeur (modification des flux motorisés, zone d'emploi, etc) Ce secteur est situé pour partie sur le secteur de Bagnolet et pour partie sur Paris.
Porteur/pilote principal	Direction de la santé publique (DSP) de la Ville de Paris, en lien avec Direction de l'urbanisme et secrétariat Général de la ville de Paris
Rôle de la collectivité	Ville de Paris : DSP : Accompagnement du projet d'aménagement de la Porte de Bagnolet sous le prisme de la santé DU : co-pilote du projet urbain (avec l'établissement public territorial Est Ensemble) Secrétariat Général : coopération avec la Seine St Denis sur projets stratégiques
Services et élus de la collectivité impliqués	Élus de la Ville de Paris (adjoint en charge de l'Urbanisme, adjointe en charge de la santé, Mairie du 20^{ème} arrondissement) Direction de la santé publique Direction de l'Urbanisme En lien avec les élus et les services techniques de Est Ensemble et de la ville de Bagnolet
Partenaires	Est-Ensemble, Ville de Bagnolet Agence d'architecte et d'Urbanisme ZCCS (Paris) Métropole du Grand Paris Services déconcentrés de l'Etat (DRIEAT) ANRU

Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	36 800 € TTC (ressources humaines ingénieur mobilisées pour l'étude Santé côté ville de Paris)
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	
• Contribution de votre collectivité	36 800 € TTC (ressources humaines ingénieur mobilisées pour l'étude)
• Partenaires financiers	Le temps des 3 chefs de projet urbain issus des deux autres collectivités et de l'architecte coordonnateur, mobilisés pour la validation de l'étude, n'a pas été chiffré ici.
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☒ Gouvernance, coordination ☒ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☒ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☐ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☒ Autre : <i>Lutter contre les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé.....</i> Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☒ Quartier(s) politique de la Ville ☒ Autre(s) : <i>échangeur identifié par les médias comme « l'un des plus pollué d'Europe » dans une zone densément peuplée</i> Déterminants de la santé mentale concernés : ☒ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement : pas à ce stade du projet mais sera approfondie dans une étape ultérieure ☒ Bruit, nuisances sonores ☒ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☒ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☒ Urbanisme ☒ Lien social, utilité sociale ☐ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants : pas à ce stade du projet mais sera approfondie dans une étape ultérieure ☒ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins

	☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> La Porte de Bagnole-Gallieni est un territoire : • Très minéral, aride et vulnérable à la chaleur : omniprésence du béton, peu d'espace de pleine terre, 85% sols imperméabilisés, ... • Présentant un cadre de vie dégradé : mésusages, ... • Une fragilité sociale et économique des populations : QVP Porte du 20^{ème} et la Capsulerie, faible revenu ,... • Traversé par des infrastructures routières d'importance métropolitaine : boulevard périphérique, échangeur de la Porte de Bagnole (connexion de l'autoroute de l'A3 sur le boulevard périphérique ...) • Exposé à la pollution de l'air et un environnement sonore bruyant au-delà des seuils réglementaires de l'OMS • De friche en devenir : parkings souterrain sous-utilisés, vacance commerciale Témoin d'une volonté conjointe des partenaires (Ville, Etat, ANRU) de faire évoluer ce secteur, une étude urbaine pré-opérationnelle a été engagée par l'agence ZCCS en 2020 et a abouti en 2022. Trois orientations d'aménagement ont ainsi été proposées, du scénario le plus ambitieux (mutation totale du secteur avec enfouissement et couverture totale de l'échangeur) au moins « ambitieux » (maintien et réhabilitation de l'échangeur). Or les couts très élevés annoncés, les modélisations et reports de trafic attendus ainsi que les difficultés techniques prévisibles appelaient des réserves des services de l'Etat et freinait l'arbitrage politique. A la demande des élus parisiens et d'Est Ensemble, et en accord avec la Ville de Bagnole, la Direction de la Santé Publique de Paris a alors entrepris un accompagnement global du projet d'aménagement Porte de Bagnole-Gallieni sous le prisme de la Santé, en construisant une grille d'analyse des 3 orientations d'aménagement, selon des outils d'urbanisme favorable à la santé. <u>Objectif(s) :</u> » Général : Accompagner l'arbitrage politique vers une orientation d'aménagement de la Porte de Bagnole-Gallieni offrant le plus de potentialités pour préserver voire restaurer la santé physique, mentale et le bien-être des riverains et usagers » Stratégique : S'appuyer sur les outils de l'UFS pour analyser 3 orientations d'aménagement sous le prisme de la santé physique et mentale » Opérationnels : • Construire une grille de lecture « santé » sous forme de questions-clés permettant d'analyser les forces et faiblesses de chaque scénario au prisme de la santé

physique, de la santé mentale et du développement de l'enfant

- Eclairer les enjeux en rédigeant un portrait de territoire des populations et usagers du secteur, et notamment les plus vulnérables, susceptibles d'être touchés par le projet

Déroulé de l'action :

1/ La Grille d'analyse des scénarios sous le prisme de la santé

La construction de la grille d'analyse a reposée sur 4 temps forts :

- 1- Compréhension des enjeux structurants du projet d'aménagement de la Porte de Bagnolet et traduction en composantes évaluables sous le prisme de la santé
- 2- Mobilisation d'une revue bibliographique
- 3- Construction d'une grille d'analyse « Santé » sous forme de questions clés qui ont été ajustées au degré de maturité des scénarios
- 4- Notation de chaque orientation selon les réponses et recherche de consensus).

Pour chaque scénario d'aménagement, les propositions en termes d'espaces verts et de nature, de mobilités et déplacements, d'espaces publics (hospitalités, accessibilité), d'ambiance urbaine, de maîtrise des expositions environnementales (pollution de l'air, bruit, pollution lumineuse) ont été caractérisées (étape 1). La phase de chantier, synonymes de nuisances mais aussi d'opportunités d'emplois locaux, a également été anticipée.

Une revue de la littérature scientifique a ensuite été entreprise (étape 2) pour mettre en évidence et partager avec les décideurs les relations entre ces choix d'urbanisme et la santé physique, mentale et de développement de l'enfant.

Concernant spécifiquement la santé mentale, la capacité de chaque scénario à proposer plus d'espaces verts favorables au ressourcement et aux liens sociaux a été analysée. Les connexions visuelles avec la nature depuis les bâtiments ont été questionnées, dans la mesure où la relation sensorielle à la nature (vue, sons, odeurs) apporte des externalités positives sur la santé mentale (accroissement de la concentration, mémoire et performance cognitive, réduction du stress). La lisibilité des parcours a été évaluée, afin de s'assurer que les personnes présentant des handicaps psychiques ou moteurs puissent se déplacer facilement sur le site. Les propositions en termes d'espaces publics ont été évaluées au regard de leur convivialité, de leur inclusivité et de leur sécurité afin de garantir qu'ils soient favorables aux liens sociaux et préviennent au maximum le stress. Les projets ont été évalués également sur leurs capacités à proposer des « zones calmes » (faible niveau sonore) et à diminuer les niveaux sonores à proximité des logements mais aussi des écoles afin de prévenir la gêne et les troubles des apprentissages qui pourraient en

	être augmentés. Enfin, une attention a été portée sur la perception des bâtiments, des espaces verts et espaces publics que pourraient développer les enfants dans ce nouveau quartier, dans la mesure où l'environnement naturel et bâti induit de façon indirecte des impacts sur le développement moteur, comportemental et neurocognitif des enfants. <u>2/ Le portrait de territoire</u> En complément de l'analyse des scénarios, un « portrait de territoire » réalisé avec les données disponibles à l'échelle des IRIS a permis de décrire les caractéristiques démographiques et socio-économiques sur le secteur. Ce portrait a permis de quantifier la part non négligeable d'enfants présents sur le secteur (18,6%) et plus globalement de décrire les populations vulnérables (20,27% de familles monoparentales, près de 300 allocataires percevant l'allocation Adulte Handicapé de la CAF) dans un secteur marqué par la précarité économique. <u>3/ Conclusion</u> Sur la base de la grille d'analyse les services techniques des trois collectivités ont attribué un score pour chaque scénario d'aménagement. Les scores santé s'échelonnaient de 44 points (scénario d'enfouissement total) à 10 points (maintien et réhabilitation de l'échangeur). Ce travail a été « jugé comme déterminant » et a contribué à renforcer la position commune des élus en faveur du scénario d'enfouissement total de l'échangeur et porter cette position devant les services de l'État. Une nouvelle phase d'études techniques, de gouvernance et de faisabilité s'ouvre à présent avec l'ensemble des parties prenantes
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	Oui Un urbanisme austère, bétonné, exposé aux pollutions (bruit, air et lumineuse, ...) va avoir un impact sur la santé mentale de manière délétère. A contrario, l'accès physique ou visuel à des espaces verts, la présence de zones de calmes, la baisse des expositions environnementales, la lisibilité des parcours, le sentiment de sécurité sont notamment des éléments contribuant et favorisant une bonne santé mentale, une diminution du stress mais aussi une amélioration des compétences cognitives, des apprentissages chez les enfants.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	Une étude urbaine pré-opérationnelle posant clairement les problématiques de santé sur un secteur présentant des défaveurs sociales et traversé par de lourdes infrastructures routières (bruit, pollution de l'air, îlot de chaleur urbain, etc.) Un scénario d'aménagement très ambitieux proposant d'enfouir l'échangeur et une partie du boulevard périphérique, de viser une renaturation forte et la réparation de la fracture territoriale, soutenu par les élus des trois collectivités concernées. Une reconnaissance des apports des EIS menées à ce jour sur les projets urbains parisiens, ayant entraîné l'adhésion des élus et

	services techniques des communes limitrophes à la proposition d'appui de la direction de la Santé Publique de la ville de Paris.
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	Les couts très élevés et la gouvernance à trouver pour apporter les modifications profondes souhaitées sur les infrastructures routières.
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Le projet retenu vise, pour les populations du secteur, à : • Augmenter l'accès aux espaces verts et les connexions visuelles à la nature • Diminuer les expositions environnementales • Faciliter la marchabilité pour tous sans distinction d'âge, de genre et de handicap • Proposer des espaces publics sûrs, lisibles et conviviaux. • Penser un aménagement suggérant des perceptions positives pour les enfants. Ce territoire est marqué par une défaveur sociale importante, est à proximité (400m) de quartiers en géographie prioritaire. Cette démarche Santé, menée très en amont du projet, a permis d'inclure des critères « Santé » en phase de conception du projet urbain, moment clé où les marges de manœuvre sont maximales pour améliorer la santé et réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	Oui, car la grille d'analyse proposée : • A mis en lumière les impacts potentiels d'un projet sur la santé physique et mentale • A permis d'illustrer que les choix urbains constituent des leviers d'actions en faveur d'un milieu de vie soutenant le concept de One Health (une seule santé) • Est reproductible pour d'autres projets urbains moyennant des ajustements au cas par cas
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Non encore évaluée
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	Depuis ce travail, la Ville de Paris (tant la direction de l'urbanisme que la direction de la santé publique) souhaite systématiser les démarches d'urbanisme favorables à la santé dans tous les projets urbains à forts enjeux. Le nouveau PLU Bioclimatique (2023) plaide aussi pour le déploiement de ces démarches. Enfin, l'équipe EIS constitue progressivement un réseau d'acteurs (services techniques de la Ville, agences d'architecture, aménageurs...) autour de ces questions et les fédèrent par des visites de sites particulièrement inspirantes pour la santé.

RENNES : Evolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Date : 26.06.2023

Période/durée	Durée du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de Rennes Métropole
Échelle de territoire concerné	Rennes Métropole (43 communes, 462 000 habitants)
Porteur/pilote principal	Rennes Métropole, Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat
Rôle de la collectivité	Réflexion et adoption du PLUi
Services et élus de la collectivité impliqués	Elus et services municipaux et métropolitains délégués à l'urbanisme, à l'habitat, au logement, à la santé, au transport...
Partenaires	Agence d'Urbanisme, bailleurs sociaux, promoteurs...
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	
• Contribution de votre collectivité	
• Partenaires financiers	
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☒ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☒ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☐ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☐ Quartier(s) politique de la Ville ☒ Autre(s) : action portée par Rennes Métropole (non adhérente au RFVS), avec des effets concrets sur Rennes (ville présidente du RFVS) et les 42 autres communes de Rennes Métropole Déterminants de la santé mentale concernés : ☒ Nature, espaces verts et bleus ☒ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☒ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels

	☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☒ Urbanisme ☐ Lien social, utilité sociale ☐ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☒ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> Crise Covid entre 2020 et 2022 <u>Objectif(s) :</u> La modification numéro 1 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), adopté par les élus au conseil métropolitain de décembre 2022 après enquête publique, apporte des changements non négligeables dans les règles de construction. Ces règles s'appliqueront au 12 janvier 2023 dans les communes de Rennes Métropole. • À partir du 12 janvier 2023, les logements collectifs devront proposer pour chaque logement balcon, terrasse ou loggia privatif d'au moins 4m², ou à défaut, un jardin, terrasse ou en toiture d'au moins 6 m² par logement. • Le stationnement vélo prendra aussi d'avantage d'espace avec 1 place par chambre pour les publics non dépendants. Ces espaces devront aussi être facilement accessibles. • Un espace extérieur, privatif ou commun, et un espace commun de services de + de 50 m² deviennent également obligatoires pour tout immeuble d'hébergement (résidences étudiantes, personnes âgées ...). • Le PLUi modifié favorise également les clôtures végétales, en tenant compte des différentes "ambiances urbaines" et des besoins d'intimité des habitants. Un guide de recommandations sera mis à disposition du public. <u>Déroulé de l'action :</u> Cette évolution du PLUi fait suite à une enquête publique, menée en mai et juin 2022, qui a permis à 18 200 visiteurs de consulter le registre numérique, plus de 9 000 ont téléchargé les dossiers et 750 observations ont été déposées.

	Parallèlement, la démarche de renouvellement du Programme Local pour l'Habitat (PLH) a fait apparaître le souhait des habitants d'avoir des espaces extérieurs (33%) et des locaux vélos (30%).
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	La proximité temporelle immédiate avec la crise Covid et les démarches participatives engagées pour recueillir les avis des acteurs et des habitants ont certainement joué pour aboutir à cette évolution du PLUi, avec des impacts réels sur la santé mentale sans que cet objectif ait été explicitement évoqué/recherché.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	Cf remarque précédente
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	A regarder en fonction de la mise en œuvre
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Pas suffisamment de recul à ce stade : le temps de l'aménagement est un temps long, la décision a été prise en décembre 2022, pour une mise en œuvre à compter de 2024.
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	Sans objet à ce stade
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Evolution du PLUi qui agit sur -les différentes fonctions de l'habitat (cf note RFVS sur le sujet), avec un impact sur la santé mentale de la population. -les mobilités douces et actives (place du vélo), favorisant une activité physique, elle-même favorable à la santé mentale des habitants et à cet état de "bien-être complet" promu par l'OMS.
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	Prise en compte indirecte de la santé mentale dans les politiques d'urbanisme et d'habitat de Rennes Métropole. Paradoxe : évolution du PLUi qui produit des effets sur la santé, avec l'impression d'une prise en compte implicite de la santé dans la réflexion, sans doute liée à la proximité de la crise Covid. Il y a sans doute un enjeu à mettre en avant l'argument santé pour favoriser l'évolution des politiques publiques, d'autant qu'il existe un certain nombre de données probantes disponibles. Cela montre aussi la réactivité des collectivités pour ajuster leurs politiques publiques : début 2022, il y avait des centres de vaccination et de dépistage sur le territoire ; fin 2022, le PLUi est ajusté.

ROANNE : Groupe d'échanges partenarial « habitat et santé mentale »

Date : 23.05.2023

Période/durée	Depuis 2019
Échelle de territoire concerné	Ville de Roanne
Porteur/pilote principal	Service SASPDD
Rôle de la collectivité	Animateur du groupe d'échanges partenariaux Habitat et santé mentale
Services et élus de la collectivité impliqués	Services SASPDD, CCAS, police municipale Elus à la santé, à la sécurité
Partenaires	Équipe mobile précarité psychiatrie EMPP du Centre Médico Psychologique , équipe mobile de rue de Phare en Roannais EMPER, élus et services municipaux (santé, CCAS, police municipale), déléguée à la cohésion population de la police nationale, bailleurs sociaux, organisme de protection des majeurs (UDAF, Entraide Sociale, ect...), Lift à portée (dispositif incurie de la Loire), Dispositif d'Appui à la Coordination DAC (ex réseau de santé) , coordinatrice du CLSM de Roannais Agglomération, Groupe d'Entraide Mutuelle GEM, SDIS, etc
Budget :	Pas de budget spécifique pour cette action
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	
• Contribution de votre collectivité	
• Partenaires financiers	
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☒ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☒ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☐ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : <i>précisez</i>..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☐ Quartier(s) politique de la Ville ☐ Autre(s) : <i>précisez</i>.....

	Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☒ Logement ☒ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☐ Lien social, utilité sociale ☒ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☒ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> Le groupe d'échanges partenarial intitulé « habitat et santé mentale » a été instauré par le service SASPDD de la Ville de Roanne à la suite d'une situation d'incurie dans l'habitat impliquant une personne souffrant de troubles psychiques. Les lers échanges ont eu vocation à trouver une réponse adaptée à la fois en direction de la personne, de son bailleur, et du voisinage signalant les comportements violents de Mme, mettant en danger les tiers, et la très forte dégradation de son logement, la mettant en danger. Cela a permis d'aboutir de manière concertée à une mesure d'hospitalisation et au retour aux soins de Mme, ainsi qu'à l'apaisement du voisinage. <u>Objectif(s) :</u> les objectifs de ce groupe d'échanges sont le partage et l'échange sur les situations auquel chaque partenaire peut être confronté, aussi bien dans le cadre du logement que sur l'espace public par exemple (remontées par les services de la police municipale ou de l'EMPER). Les domaines du soin, du sanitaire, du social, du rappel à la loi et du règlementaire sont représentés et l'articulation de chacun de ses aspects permet d'avancer sur la prise en charge des situations de personnes souffrant de troubles psychiques. Les partenaires ne sont plus isolés face aux situations et peuvent compter sur l'appui, l'avis de chacun. L'objectif est de disposer d'un positionnement solidaire face aux situations complexes ou de valider conjointement les suites à donner.

	Une réponse peut ainsi être apportée aux signalants (services, bailleur, famille, voisins, etc.....) <u>Déroulé de l'action :</u> Des réunions d'échanges régulières ont lieu en mairie avec les partenaires et permettent d'évoquer toute situations signalées ou constatées, les situation urgentes sont traitées sans attendre. Le rythme des réunions est de 6 par an. Certaines situations se retrouvent également évoquer en cellule des situations complexes du CLSM de Roannais Agglomération.
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	La santé mentale est au cœur de cette action, puisque les situations évoquées sont en lien direct avec des troubles psychiques. l'EMPP apporte son avis clinique et recontextualise les pathologies, le Gem apporte un regard de bienveillance et de pair-aidance, les services municipaux sont formés à la connaissances des troubles psychiques grâce au PSSM
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	Un bon réseau local de partenaires identifiés et une mobilisation constante des acteurs, l'animation par le service SASPDD et la mobilisation des élus référents
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	La complexité de certaines situations et la difficulté à trouver des solutions adaptées pour les personnes en très grande marginalité (par exemple, pas de logement « brut » qui pourraient correspondre à un mode de vie d'un très petit nombre de personnes souffrant de troubles psychiques pris en charge mais en pouvant s'intégrer dans un collectif ou un habitat classique) Certains signalants n'appréhendent pas la complexité et le temps du soin, qui est très différent du temps classique, et cette incompréhension ou méconnaissance peut amener des plaintes répétitives et excéder les signalants, qui pensent que rien ne bouge, ce point est parfois difficile à faire comprendre.
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Ce groupe a vocation à prendre en compte les situations de personnes souffrant de troubles psychiques et donc à permettre une meilleure inclusion de ces dernières au sein de la société et du voisinage. Des actions d'information et de déstigmatisation pourrait venir compléter la connaissance et la réduction des inégalités.
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	Tout ne trouve pas réponse dans le domaine du soin par exemple, le rappel à la loi est souvent nécessaire, ainsi que l'accompagnement social. Les partenaires peuvent parfois décider collégialement de ne plus apporter de suites à une situation ou d'accepter un extrême comme un retour à la rue par exemple. La réflexion partagée est un outil nécessaire.

En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Le traitement des situations en lien avec le logement, (incurie par ex) ou des litiges de voisinage, permet de retrouver ou restaurer un cadre de vie apaisé, propice à une bonne santé globale et mentale.
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	Cette action met en lien tous les partenaires et permet d'associer les élus à la santé et à la sécurité tranquillité publique notamment, touchant ainsi plusieurs délégations. De nombreux partenaires et acteurs sont associés, en tant que besoin. Ce travail est valorisé et reconnu en interne, auprès du CLSM, lors d'événements organisés par d'autres partenaires, mais aussi auprès des autres élus lors de commissions associant également le Sous-Préfet et Monsieur le Procureur de Roanne, qui œuvre à leurs niveaux sur cette thématique.

III. Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale

BOULOGNE-BILLANCOURT : Actions de prévention : vie relationnelle affective et sexuelle

Date : 13.06.2023

Période/durée	
Échelle de territoire concerné	Commune de Boulogne-Billancourt
Porteur/pilote principal	Espace Santé Jeunes
Rôle de la collectivité	
Services et élus de la collectivité impliqués	Adjoint au maire à la santé
Partenaires	
Budget :	
Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	
Budget d'investissement (réel ou estimé)	
Contribution de votre collectivité	
Partenaires financiers	Département du 92, CLSPD, CAF
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☒ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☒ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☐ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : <i>précisez</i> Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☐ Quartier(s) politique de la Ville ☐ Autre(s) : <i>précisez</i>..... Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☒ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme

	☒ Lien social, utilité sociale ☒ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☒ Education ☐ Arts et culture ☒ Vie citoyenne, diversité ☒ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> L'Espace Santé Jeunes de Boulogne Billancourt s'engage auprès des établissements scolaires de la Ville (collèges et lycées) en proposant des actions de prévention au sein des classes sur la vie relationnelle affective et sexuelle. L'action est intitulée « et si on parlait d'amour ». Elle est proposée aux élèves de 3^{ème} sur une durée de 2h en demi-groupe mixte. <u>Objectif(s) :</u> - Prévenir les conduites à risque et favoriser les attitudes de protection et responsabilité individuelle et collective dans le domaine de la vie affective, relationnelle et sexuelle - Connaître et utiliser les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement. - Contribuer à la prévention des comportements violents, sexistes, inadaptés dans les relations entre filles et garçons - Favoriser des comportements responsables individuels et collectifs (prévention, protection de soi et des autres) - Apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques - Identifier les différentes dimensions de la sexualité : biologique, affective, culturelle, éthique, sociale, juridique <u>Déroulé de l'action :</u> • Après une présentation générale des locaux, des professionnels et du fonctionnement de l'Espace Santé Jeunes, les collégiens sont divisés en 2 groupes mixtes. • Tour de table des prénoms • Brainstorming autour du thème / définition des règles de vie du groupe • Les langages de l'amour (Photolangage) • Notion sur le consentement (vidéo « cup of tea », définition) • Le poids des normes (débat) • Point sur les lieux et personnes ressources • Questionnaire individuel de satisfaction

En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)

Toutes les actions de prévention proposées par l'ESJ ont pour objectif implicite de faire connaître le service aux jeunes boulonnais et ainsi ouvrir la porte à un lieu d'écoute sécurisant. Nous tentons de démystifier l'image du psychologue et les consultations psychologiques afin de limiter le temps de latence entre l'émergence d'une demande chez le jeune et la prise du premier rendez-vous.

Concernant l'action en tant que tel, l'objectif étant de travailler principalement la notion d'empathie, cela permet clairement d'apaiser les conflits prenant naissance dans les relations et ainsi contribuer à l'amélioration de la santé mentale des jeunes de 11 à 25 ans pris en charge par l'ESJ.

POITIERS : Balades vertes pour les étudiants

Date : 24.04.2023

Période/durée	Action ponctuelle
Échelle de territoire concerné	Grand Poitiers
Porteur/pilote principal	Direction générale adjointe Transition écologique / Direction Cohésion sociale, Jeunesse, Vie associative / Direction salubrité Santé Publique
Rôle de la collectivité	Coordination de l'action, construction de la balade, animation d'ateliers
Services et élus de la collectivité impliqués	Aménagements Espace publics, Déchets Propreté, Eau, Energie, Vie étudiante, mission Conception paysage, Cartographie, Protocole, Pôle santé CCAS
Partenaires	Centre socio-culturel Le Local, CH Laborit, PIMMS, Le Monde en Bouche, Valoris Textile, ARS Nouvelle-Aquitaine,
Budget :	Valorisation temps de travail + Prestation de 700 € pour une animation autour de l'alimentation
Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	
Budget d'investissement (réel ou estimé)	
Contribution de votre collectivité	
Partenaires financiers	Agence Régionale de Santé
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☒ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☒ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☒ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☐ Quartier(s) politique de la Ville ☐ Autre(s) : précisez..... Déterminants de la santé mentale concernés : ☒ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores

	☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☐ Lien social, utilité sociale ☐ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☒ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☒ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins ☒ Autre(s), précisez : Impact de l'environnement sur la santé.....
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> Dans le cadre du Mois d'Accueil des Etudiants, pendant les Semaines d'Informations sur la Santé Mentale et les Semaines Européenne du Développement Durable, le pôle santé du CCAS, la DGA Transition Ecologique et la Vie étudiante proposent une action qui vise à sensibiliser les nouveaux étudiants de Poitiers à la santé environnementale et à la santé mentale. <u>Objectif(s) :</u> Les objectifs sont : - Comprendre comment l'environnement influence la santé - Identifier les lieux de ressources liés à la santé environnementale dans le quartier via une activité physique (balade) - Développer l'esprit critique des participants sur leur environnement de vie et leur santé - Sensibiliser à la santé mentale <u>Déroulé de l'action :</u> <u>Les balades vertes en 5 points :</u> • Construire différents parcours pédestres reliant les lieux ressources santé environnement du quartier • Mixer sur les parcours des temps de découverte de lieux ressources et des temps d'animations santé environnement si possible à l'extérieur • Chaque animation se termine par un conseil pratique pour le participant • Terminer les parcours par un temps de synthèse sur la santé environnement et distribution d'un kit goodies et informations « pour aller plus loin »

	- Partager un moment convivial regroupant tout le monde autour d'un lieu fédérateur du quartier <u>Thématiques abordés :</u> - Qualité de l'eau, qualité de l'air intérieur et extérieur, qualité de l'habitat (produits ménagers, produits cosmétiques, équipements intérieur, structure extérieure...), la qualité des sols (gestion des pesticides, espaces verts...), biodiversité, qualité du bruit, gestion des déchets, la mobilité, alimentation (circuit court, lutte anti-gaspillage...), risques émergents (perturbateurs endocriniens, ondes électromagnétiques) ... - Bien-être, santé mentale, activité physique
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	Suite à la crise sanitaire et aux impacts de la crise et de la gestion de crise sur la santé mentale des étudiants, le groupe de travail a souhaité donner une dimension santé mentale à cette action. Le centre hospitalier spécialisé en santé mentale a donc été sollicité pour contribuer à cette action. Deux professionnelles ont participé en animant 2 ateliers : un sur la gestion du stress et un autour de la méditation. L'idée était de donner des outils aux étudiants, qu'ils puissent réutiliser au quotidien et en autonomie. D'autre part, la contribution de l'hôpital sur de telles actions contribuent à déstigmatiser la psychiatrie.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action	La qualité de partenariat et la connaissance des institutions qui se rejoignent dans différents dispositifs : contrat local de santé, Conseil local de santé mentale.
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Non il s'agit d'une action ponctuelle n'ayant pas cette ambition.
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	- Prise en compte de la santé mentale dans une balade. - Prise de conscience des bienfaits de la balade, des espaces verts, de la nature sur sa santé mentale. - Permet de parler de santé mentale avec les partenaires et avec les étudiants
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.)	- Permet de parler de santé mentale avec toutes les directions concernées par le projet, en particulier la Direction Transition énergétique et la Direction Jeunesse Vie associative qui portent respectivement les balades vertes et Le Mois d'accueil des étudiants.

POITIERS : Eté au grand air

Date : 24.04.2023

Période/durée	Action récurrente tous les mardis matin de l'été
Échelle de territoire concerné	Poitiers
Porteur/pilote principal	Direction Salubrité Santé Publique
Rôle de la collectivité	Animation du collectif, Coordination de l'action
Services et élus de la collectivité impliqués	Direction des Sports, CCAS
Partenaires	Comité départemental du Sport adapté
Budget :	800 € pour animation culinaire en fin de saison + Valorisation temps de travail
Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	
Budget d'investissement (réel ou estimé)	
Contribution de votre collectivité	
Partenaires financiers	Agence Régionale de Santé
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☒ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☐ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : <i>précisez</i>..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☐ Quartier(s) politique de la Ville ☐ Autre(s) : <i>précisez</i>..... Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☒ Lien social, utilité sociale

	☒ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☒ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	Contexte : L'activité physique a un impact important sur la santé et la santé mentale. Toutefois, les études révèlent que ce sont souvent les publics les plus vulnérables qui en sont les plus éloignés. De nombreux freins (économique, psychique, mobilité, représentations culturelles, disponibilité) font obstacles à la mise en pratique. Des dispositifs existent pour accompagner les personnes éloignées vers la pratique d'activités physiques. Toutefois, les activités s'arrêtent pendant la période estivale, période à laquelle il peut devenir difficile de maintenir une activité physique, voire du lien social pour les personnes les plus isolées. Aussi, le pôle santé du CCAS de Poitiers a proposé une action visant à maintenir une offre d'activités physique pendant l'été. Objectif(s) : - Promouvoir l'activité physique à visée de santé tout au long de l'année, fortement impactée par le contexte sanitaire - Rompre l'isolement et la sédentarité en créant un rendez-vous régulier - Lutter contre les états dépressifs et anxieux Déroulé de l'action : La programmation est co-construite par les participants et les éducateurs sportifs de Grand Poitiers, au regard des attentes de chacun. Les participants sont orientés par les travailleurs sociaux du CCAS et les partenaires du territoire (PLIE, Comité départemental du sport adapté...). Les éducateurs sportifs sont sensibles aux pathologies de santé, au handicap et à l'appréhension du regard de l'autre. Tout au long de la séance, ils valorisent les connaissances des participants et aussi leurs mises en pratique. Ils mettent en avant leur volonté et la continuité dans laquelle les participants se sont inscrits d'eux-mêmes. La séance propose un réveil musculaire, une séance omnisports, des temps courts pour s'hydrater et échanger et un temps pour se relaxer. En fin de saison, il est proposé de se retrouver autour d'une animation culinaire et un repas partagé. Lors de ce temps sont abordés les

	pratique et savoir-faire des participants en matière d'alimentation. L'animateur culinaire propose ensuite de co-confectionner un repas équilibré avec des aliments petits budgets et avec du matériel de cuisine de base.
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	La santé mentale a été prise en compte au regard des effets attendus de ce projet sur : - le lien social et le soutien social (les interventions sociales d'intérêt collectif ont un impact sur ces déterminants). Pour certaines personnes, il s'agit de la seule sortie de la semaine l'été, quand toutes les autres activités s'arrêtent. - l'accès à la pratique d'activité physique La santé mentale n'est pas explicitement citée comme un objectif de cette action mais elle en est fait partie intégrante.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action	Lien avec la Direction des sports Lien avec les partenaires du territoire pour l'orientation des personnes Proximité des accompagnateurs sociaux du CCAS.
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Cette action s'adresse à des personnes éloignées de la pratique d'activité physique, souvent bénéficiaires de minima sociaux, notamment du RSA ou de l'AAH. En rendant accessible la pratique d'activités physiques, elle contribue de fait à réduire les inégalités sociales de santé
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	En plus des éléments bénéfiques inhérents à la pratique d'activités physiques et aux bénéfices du lien social sur la santé, les impacts ont été documentés à l'occasion de la réalisation d'un stage de Master 1 Ingénierie en psychologie du comportement. La majorité des participants mettent en avant des effets positifs sur leur bien-être.
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.)	Cette action contribue à intégrer la santé mentale dans la politique sportive du territoire.

RENNES : Arts et Soins en Mouvement »

Date : 25.05.2023

Période/durée	La démarche a été initiée en 2019, elle a donné lieu à un évènement tout public visant à sensibiliser les personnes aux enjeux d'accessibilité à la vie culturelle, et de croisement entre arts et soins. En 2021, les partenaires ont organisé une journée de rencontre professionnelle En 2022 : les partenaires expérimentent les "prescriptions muséales" En 2023 du 3 au 16 avril : les partenaires ont porté un temps fort dédié au tout public, et une action d'interconnaissance professionnelle appelé "Vis ma vie". D'autres projets sont évoqués (ETP au Musée ...)
Échelle de territoire concerné	Rennes et Rennes Métropole
Porteur/pilote principal	Direction culture et Direction Santé Publique Handicap de la Ville de Rennes (la direction culture est mutualisée Ville et Métropole) : pilotage politique. Pilotage opérationnel évènementiel délégué en 2019 et 2023 (compagnie Dana), en régie en 2021
Rôle de la collectivité	Coordination Financement Communication Animation du réseau
Services et élus de la collectivité impliqués	Élu-e-s (Ville de Rennes et Métropole) et Direction culture (mutualisée Ville et Métropole) + élu santé (de la Ville de Rennes) et Direction Santé Publique Handicap de la Ville de Rennes
Partenaires	Membres du comité de pilotage : Ville de Rennes Rennes Métropole Centre Hospitalier Universitaire de Rennes (CHU) Centre Hospitalier Psychiatrique Guillaume Rénier (CHGR) Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Altair Association Atypick Association Zanzan Films Compagnie Dana
Budget :	
Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	2019 : 14 907 € 2021 : 6 089 € 2022 : crédits de fonctionnement pour un déplacement au CNCA de Morlaix de 3 membres du copil et spectacle en groupe au TNB / rencontre avec la compagnie Catalyse (400€) 2023 : non consolidé à ce jour
Budget d'investissement (réel ou estimé)	Non
Contribution de votre collectivité	2019 : 10 000 € 2021 : 2652 € (CHU : 3 380 € / CHGR : 1 500€) 2022 : 400€

	2023 : 25356.68 €
Partenaires financiers	Ville de Rennes CHU Centre Hospitalier Guillaume Régnier Partenaires institutionnels et financiers de la politique Culture-Santé de la Ville de Rennes pour soutenir les projets artistiques et culturels en milieu de soin : Agence Régional de Santé, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☒ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☒ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☐ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : <i>précisez</i>..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☐ Quartier(s) politique de la Ville ☐ Autre(s) : <i>précisez</i>..... Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☐ Lien social, utilité sociale ☐ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☒ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :

**Description de l'action
(contexte, objectifs,
déroulé...)**

Arts et soins en mouvement est une démarche multi-partenariale dont l'objectif est de favoriser la rencontre entre le secteur de la santé et du soin, et le champs artistique et culturel, au bénéfice du bien-être et de la santé des personnes. Elle est née du déplacement à Nantes en 2017 d'une délégation qui réunissait des professionnels de la culture et de la santé mentale pour assister à un colloque "Arts, soins et citoyenneté". En 2019, un premier évènement a permis de donner à voir les restitutions de projets artistiques menés en milieu de soin ou en partenariat avec des structures médico-sociales, et de proposer des temps de pratique et de spectacle. L'évènement a réuni 300 personnes environ, dont 73 professionnels. Une journée était dédiée à la rencontre entre professionnels de la culture et du soin. Au regard du bilan de l'édition 2019, il a été proposé de reconduire l'évènement et d'alterner, une année sur deux, un format de rencontre dédiée uniquement aux professionnels, et un format de temps fort tout public.

Le contexte sanitaire n'a pas permis de mettre en place la journée de rencontres pour les professionnels en 2020, elle a été reportée au 15 octobre 2021 au centre culturel de l'Université de Rennes 1, le Diapason, et à l'IFSI-IFAS du Bois Perrin (CHGR). Elle a réuni 115 professionnels à parité des 2 secteurs.

Cette démarche se caractérise par un modèle de gouvernance partagée qui réunit à la fois des acteurs institutionnels, mais également des acteurs associatifs indépendants (artistes, association culturelle, sanitaire et sociale, médico-sociale).

Le partenariat engagé repose sur une vision commune qui s'appuie sur 2 grands principes :

- La reconnaissance de la capacité à agir, créer, aimer et s'exprimer de chacun ; une capacité constitutive de l'identité de chaque être humain lui permettant d'accéder à une reconnaissance sociale en tant qu'individu et citoyen.
- La reconnaissance du potentiel de l'activité artistique et culturelle à contribuer pleinement à l'amélioration du niveau de santé global des populations. Et notamment :
 - À prévenir les risques en santé mentale et physique
 - Au traitement et à la gestion de pathologies chroniques liées au vieillissement
 - Au bien-être des personnes

Cf. le rapport qui a été produit par l'OMS en 2019 : " Quelles sont les bases factuelles sur le rôle des arts dans l'amélioration de la santé et du bien-être ? Une étude exploratoire". (Cf dossier "annexes" au présent formulaire)

C'est un espace d'échanges et de laboratoire qui s'inscrit dans la durée et se donne pour missions principales :

	- de sensibiliser toutes et tous au croisement entre arts et soins et à l'impact de l'expérience artistique et culturelle sur le bien-être et l'état de santé général des personnes - de contribuer à la mise en œuvre des conditions d'exercice des droits culturels des personnes quels que soient leurs capacités et leur environnement de vie - d'agir pour le partage des ressources et des connaissances, pour favoriser la mise en relation et l'interconnaissance entre les champs artistique, culturel et du soin L'objectif principal de la démarche est de faire levier sur le développement de coopérations art-culture-santé au bénéfice des patients en premier lieu, des professionnels de santé et du soin, des proches et des aidants.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	- Une inscription de la démarche dans la durée - Un engagement préexistant de la Ville de Rennes dans le soutien aux projets artistiques et culturels en milieu de soin (soutien financier et notamment co-financement de projets DRAC-ARS, reconnaissance et financement de ces actions dans le cadre des conventionnements d'objectifs entre la ville et les institutions culturelles) - Une coopération ancienne, et une convention de partenariat entre la Ville de Rennes, Rennes Métropole et le Centre Hospitalier Psychiatrique depuis 2012. - Une mobilisation des acteurs de la santé mentale et de la culture au sein du Conseil Rennais de la Santé Mentale - La mobilisation et l'engagement du CHU dès 2020 - Le dynamisme et la mobilisation du secteur associatif (artistique, médico-social, sanitaire et social) - Une grande diversité et richesse de ressources artistiques et culturelles sur le territoire - Une habitude de travail des structures culturelles pour accueillir tous les publics et en particulier les plus éloignés ou les publics empêchés - Une forte appétence culturelle des professionnels de santé et du soin - Une adhésion de tous les partenaires aux Droits Culturels
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	- La crise sanitaire - La pénurie de moyens humains dans les institutions de santé
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Les événements et actions développées y contribuent de manière indirecte. L'action "prescriptions muséales" tend à répondre plus directement à cet objectif.

La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	- les actions mettant en avant ce croisement entre santé et culture présentent un sens fort et reconnu pour les acteurs du territoire et la dynamique impulsée entraîne une émulsion potentiellement fertile en projets - les professionnels de santé mentale trouvent dans ces projets un décalage intéressant + un regain de sens dans leur pratique + des lieux de "répit" mettant en retrait les difficultés criantes dans leurs pratiques de soignant - apports théoriques + mise en avant de la richesse des initiatives et compétences locales + temps d'interconnaissance + vulgarisation et mise en pratique → semblent faciliter l'appropriation du sujet par les professionnels et l'engagement dans des projets à destination des habitants/patients/usagers
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Effets directs difficiles à évaluer dans l'absolu. L'observation des prescriptions muséales apportera peut-être des éléments tangibles ?...
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	Dynamique Conjointe Santé / Culture s'appuyant notamment sur des engagements contractuels avec un EPSM (Convention culture et santé mentale) Pilotage porté par des collectivités – des centres hospitaliers – des associations des champs de la santé mentale, de la culture et des arts, du médico-social symbolise et permet de fait de faire se croiser et s'articuler des politiques, acteurs et publics parfois éloignés. L'organisation d'évènements permet aussi une chambre d'écho aux volontés politiques de chacun ainsi que la mise à l'épreuve de croisements de différents champs ex : réflexion sur des aménagements urbains pour un spectacle mettant en avant l'accessibilité ...

VALENCE : Promotion de la santé mentale des jeunes

Date : 05.2023

Période/durée	Semaine du 21 au 23 février 2023
Échelle de territoire concerné	Ville de Valence
Porteur/pilote principal	Université Grenoble Alpes/ Centre Santé Jeunes Ville de Valence
Rôle de la collectivité	Copilote
Services et élus de la collectivité impliqués	Centre santé jeunes = service de la direction santé publique
Partenaires	Cie Les excités (théâtre d'impro), sophrologue, professeur d'activité physique, la Comédie de Valence = centre dramatique national Drôme Ardèche
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	5000 € environ, hors temps de travail des professionnels de santé et de l'université.
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	/
• Contribution de votre collectivité	Mise à disposition de personnel, coordination du projet, diffusion de la communication, liens avec les partenaires
• Partenaires financiers	Université / Ville de Valence / ARS
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☒ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☒ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☐ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☒ Quartier(s) politique de la Ville ☒ Autre(s) : précisez.....quartiers QPV et hors QPV concernés Par le projet Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels

	☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☒ Lien social, utilité sociale ☐ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☒ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☒ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> La crise sanitaire a eu un fort impact sur la santé mentale des jeunes. La pression des études, des examens et se retrouver en présentiel après des cours en distanciel, des activités interrompues..., tous ces facteurs ont été défavorables sur la santé mentale des jeunes. Depuis 2021, les demandes de consultations médicales sur des problématiques de santé mentale sont en constante progression. Les jeunes ont du mal à aller vers les autres, à s'inscrire dans des activités collectives, à sortir dans les soirées proposées par leurs pairs. Les professionnels du Centre santé Jeunes et de l'université ont souhaité au travers du média de la culture proposer une offre diversifiée pour les jeunes de 16 à 25 ans et des étudiants quel que soit leur âge des activités permettant de lâcher prise, de prendre soin d'eux et recréer du lien. <u>Objectif(s) :</u> Promouvoir la santé mentale et le bien être des jeunes de la Ville de Valence ; faciliter l'accès des jeunes à la participation à des ateliers au Centre Santé Jeunes, service de la ville de Valence dédié aux jeunes 16-25 ans. <u>Déroulé de l'action :</u> sur une semaine en 2023 Interventions surprises dans les restaurants universitaires de la compagnie d'improvisation sur la thématique de la santé mentale et du bien-être au travers de différents thèmes : le sommeil, le stress, la consommation de produits psychoactifs... et échanges des professionnels avec les étudiants et distribution de flyers sur la programmation des activités proposées sur la semaine Ateliers sport détente Atelier toucher massage Atelier gestion du stress Atelier Art terre (modelage à partir de medium de l'argile) animé par une psychologue et l'infirmière du CSJ

	Atelier d'impro Spectacle de danse Atelier diététique Mise à disposition de documentation sur le bien être par le CIO sup et échange avec les jeunes
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	La santé mentale a été prise en compte tout au long de la construction de ce projet ainsi que dans le déroulé de l'action Avec une sensibilisation sur les lieux ressources et une écoute active des jeunes par les professionnels de santé
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	La dynamique des professionnels de différents secteurs d'activité a été un atout important dans la construction de ce projet, le souhait de travailler ensemble face aux besoins repérés par les différents professionnels
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	La promotion du projet a été plus difficile auprès de tout public jeune a été difficile, les scolaires étaient sur une période de vacances d'hiver et les jeunes en recherche d'emploi ou de formation, plus éloignés du soin n'ont pas investi les ateliers proposés
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Non
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	Articulation Art / culture et santé à renouveler sur un prochain temps fort. Bon partenariat université et santé. Développer les actions de communication vers les jeunes.
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Grand intérêt et évaluation positive des jeunes ayant participé aux actions proposées.
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	Rapprochement des universitaires et des acteurs de la santé.

IV. Lutter contre toutes les formes de discriminations

LIMOGES : Sensibilisation à la santé mentale en QPV

Date : 26.05.2023

Période/durée	25 au 28 avril 2023
Échelle de territoire concerné	Quartiers prioritaires (x9)
Porteur/pilote principal	CLSM de Limoges (Ville + CH esquirol)
Rôle de la collectivité	Mobilisation du public, mise à disposition des salles de réunion
Services et élus de la collectivité impliqués	Direction de la Santé, Direction du Développement des quartiers et de la vie associative, Direction de la démocratie participative
Partenaires	Centre collaborateur de l'OMS (CCOMS) pour la recherche et la formation en santé mentale ; Centre National de Ressources et d'Appui aux CLSM.
Budget :	Coût de l'intervenante pris en charge par le CNRA-CLSM
Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	
Budget d'investissement (réel ou estimé)	
Contribution de votre collectivité	Mise à disposition
Partenaires financiers	
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☐ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☒ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☒ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☒ Quartier(s) politique de la Ville ☐ Autre(s) : précisez..... Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☒ Lien social, utilité sociale

	☒ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☒ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☒ Vie citoyenne, diversité ☒ Exclusion sociale, discriminations ☒ Sensibilisation, formation ☒ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> Suite à l'état des lieux sur l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur la santé mentale des habitants des QPV, le Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS), soutenu par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a créé un nouvel outil : une séance de sensibilisation sur la santé mentale à destination des acteurs-clés des QPV. Dans le cadre de la démolition des immeubles du quartier de Beaubreuil et des impacts NPNRU (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), il y avait lieu de prendre en compte les besoins des habitants dans un contexte de changement d'importance qui s'opère. Les problématiques et besoins identifiés par le conseil local de santé mentale (CLSM), a montré la nécessité de mobiliser et sensibiliser dans une démarche décroisonnée toutes les personnes pouvant agir pour améliorer la santé mentale de la population : habitants, élus, professionnels, usagers, ... Le CCOMS a proposé dans un premier temps le déploiement de la séance de sensibilisation auprès de territoires QPV couverts par le CLSM. Dans un second temps, cette séance pourra venir en appui des missions de développement de CLSM. <u>Objectif(s) :</u> Le but était de renforcer l'implication des acteurs clés des QPV dans le développement d'une stratégie territoriale sur la santé mentale, de sensibiliser à la reconnaissance de la santé mentale comme étant une problématique multidimensionnelle, d'encourager l'implication des acteurs clés des QPV dans une démarche d'attention et de prendre soin, et de favoriser le décroisonnement et l'interconnaissance des acteurs clés des QPV (dont l'identification du CLSM par les acteurs clés). <u>Déroulé de l'action :</u> 6 sessions ont été proposées et ouvertes à toutes et tous (habitants, élus, associations, agents de la collectivité) du 25 au 28 avril 2023 dans l'ensemble des QPV et en centre-ville de Limoges.

La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	La santé mentale était au cœur des présentations et des échanges.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	Un recensement en amont avait permis d'identifier cette thématique comme importante pour les acteurs dans les QPV.
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	Difficulté de mobiliser les habitants malgré le relayage des centres sociaux municipaux et associatifs. Malgré tout, une quinzaine de participants par session.
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	La synergie déployée lors des sessions par le brassage des participants de toutes origines sociales et/ou institutionnelles a conduit à la richesse des échanges. Notamment la participation des pairs-aidants de la direction du Pôle des usagers du CH Esquirol.
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	Envie des participants de poursuivre cette approche en matière de santé mentale.
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Cette sensibilisation et déstigmatisation ont permis de prendre conscience de l'importance de la santé mentale dans le sentiment du bien-vivre.
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	L'interaction entre différentes directions de la Ville de Limoges, le CH esquirol et les partenaires acteurs dans les quartiers permet d'envisager des actions à plus long terme sur la thématique.

MONTREUIL : Bibliothèque vivante

Date : 28.05.2023

Période/durée	24 mai 2023
Échelle de territoire concerné	Ville
Porteur/pilote principal	Clement Plailly
Rôle de la collectivité	Organisation et promotion de l'action
Services et élus de la collectivité impliqués	Olivier Madaule, Elu à la santé Direction de la Santé Direction de la communication
Partenaires	GEM le 110 de Montreuil Association le Bol d'Air Hôpital de jour secteur G10 EPSVE Ludivine Forgereau Paire Aidante Bénévole
Budget :	980 euros Ne sont pas comptabilisés : Le bénévolat (des partenaires) Les charges de personnels et d'organisation de l'événement dans lequel s'est inscrite cette action (forum santé)
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	880 euros (ressources humaines pour la préparation d'une session) 100 euros (imprimerie, publication)
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	0
• Contribution de votre collectivité	Organisation de l'événement Mise à disposition du matériel Communication en amont Information / sensibilisation le jour de l'événement Temps de travail du chargé de mission santé mentale
• Partenaires financiers	Action non financée Mais action dans laquelle elle s'inscrit (forum santé) financée par l'ARS et l'ANCT (dans le cadre du CLS et de l'ASV)
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☐ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☒ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☐ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☐ Quartier(s) politique de la Ville ☐ Autre(s) : précisez.....

	Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☒ Lien social, utilité sociale ☒ Soutien social : paire-aidance, écoute, etc. ☒ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☒ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☒ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> Nous avons eu comme valeur de travail, les bases promues par le CCOMS dont la recommandation conseillant l'implication des personnes concernées dans les actions. Nous avons choisi de communiquer sur les parcours de rétablissement afin d'aborder la santé mentale de manière positive. La définition de la santé mentale ne se résume pas à l'absence de maladies ou de troubles mentaux. La santé mentale positive peut être perçue comme un état de bien-être mental qui permet de jouir de la vie quotidienne dans toutes ses dimensions (familiale, sociale, professionnelle, amicale, spirituelle, culturelle, etc.). Ce dispositif de la Bibliothèque vivante permet à des personnes qui ne se connaissent pas de se rencontrer autour d'un thème afin de partager avec un.e inconnu.e un peu de son histoire, de sa culture ou de son expérience. La Bibliothèque vivante a notamment pour objectif de lutter contre les idées reçues et les stéréotypes par le dialogue et l'échange. L'outil permet d'utiliser des formes percutantes, inspirantes, poétiques.... <u>Objectif(s) :</u> • C'est, pour les livres vivants, une occasion de développer leur pouvoir d'agir sur leur parcours de vie. • C'est pour les personnes concernées une étape supplémentaire possible pour favoriser leur rétablissement • C'est un outil de déstigmatisation des troubles psychiques. Car il permet la mise en relation d'un citoyen avec une personne concernée par les troubles psychiques

	• C'est une manière de communiquer de manière positive dans l'espace public autour de la santé mentale <u>Déroulé de l'action :</u> • La formation de chargé de mission santé mentale et de pair aidant bénévole à la démarche de la bibliothèque vivante par l'association ZEST (Le viniatier) • Plusieurs groupes d'écriture ont été menés au GEM et à l'HDJ pour travailler le récit des personnes concernées (5 groupes d'écriture différents) • Une communication en amont a été effectuée vers les habitants (relais internet, journal de la commune) • Des outils visuels ont été préparés en amont du forum pour rendre encore plus ludique la Bibliothèque (Faux livres avec les résumés du livre vivant en 4ème de couverture) • Une communication active a été faite le jour du forum santé pour recruter des personnes lectrices Cette action s'inscrit dans un événement plus large : le forum santé, organisé par l'ASV / CLS chaque année, sur la place Jean Jaurès, avec la tenue de 40 stands aux thématiques variées : santé de la femme, périnatalité, prévention et dépistage des IST, du diabète, santé bucco-dentaire, sensibilisation aux écrans, aux addictions, au sommeil... Les acteurs présents sont communaux (directions de la santé et des sports), associatifs, institutionnels (département), hospitaliers. En 2023, le stand santé mentale était composé de la bibliothèque vivante, du CMS (avec une psychologue), des associations Bol d'Air, UNAFAM et du GEM.
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	C'est une action qui promeut la communication sur la santé mentale par des personnes concernées. Elle aborde les parcours de vie et permet au public qui écoute ces récits d'aborder la santé mentale et de faire bouger leurs préjugés. Pour les personnes concernées nous avons mis en place un système d'alerte en cas de malaise naissant. Pour les livres vivants, la forme sans engagement du dispositif a permis aussi aux intervenants de s'écouter et de respecter leurs besoins.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	• Présence d'une personne Paire-Aidante pour mobiliser les différentes personnes concernées par des troubles psychiques autour du dispositif • Réseau partenarial déjà constitué • Travail partenarial avec l'action politique et les autres services de la ville
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	• Mode projet très court (projet monté en 4 semaines) • Le projet est innovant et a donc nécessité beaucoup de pédagogie pour réussir à mobiliser les différents partenaires et participants.

L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Non, ce n'était pas l'intention de la démarche
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	• Consacrer plus de temps au recrutement de livres vivants • Déployer une évaluation pour valoriser l'expérience • Organiser la communication à la suite de l'action pour valoriser l'expérience auprès de la population qui n'a pas été touchée par l'action
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	En passant par le prisme de la santé mentale positive, on dédramatise et déstigmatise le sujet de la santé mentale dans le débat public. On ouvre donc la possibilité pour chacun de parler de sa propre santé mentale sans jugement.
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	Cette action déroule d'un travail partenarial. Il répond à la feuille de route en santé mentale porté par notre élu en santé. Il a permis de créer des échanges entre les différents acteurs investis. Ouvertes au public elle a permis à travers l'aspect innovant et ludique de toucher des personnes n'étant pas venu avec l'intention de recevoir une information en santé mentale.

Documents complémentaires



POITIERS : Regards sur l'Art

Date : 31.05.2023

Période/durée	Action permanente depuis janvier 2016
Échelle de territoire concerné	Poitiers
Porteur/pilote principal	Direction Accès aux droits – Développement social
Rôle de la collectivité	Animation du collectif, Coordination de l'action
Services et élus de la collectivité impliqués	CCAS
Partenaires	
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	
• Contribution de votre collectivité	
• Partenaires financiers	Agence Régionale de Santé
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☒ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☒ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☐ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : <i>précisez</i>..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☐ Quartier(s) politique de la Ville ☐ Autre(s) : <i>précisez</i>..... Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☒ Lien social, utilité sociale ☒ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc.

	☐ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☒ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> Les travailleurs sociaux du CCAS ont constaté au cours d'entretiens individuels menés dans le cadre de l'accompagnement social RSA et à l'accueil social que les personnes possédaient des compétences artistiques non mises en valeur. <u>L'activité artistique</u> Des personnes ont fait part de leur activité artistique (dessin, peinture, sculpture, calligraphie, poésie...). Cette pratique artistique est pour certains une activité professionnelle dont le développement est restreint, pour d'autres, il s'agit d'une pratique amatrice qui est un moyen d'expression d'un quotidien, d'une histoire de vie. Les personnes ne disposent pas de moyens financiers et techniques, de réseaux, de lieux d'exposition, de communication, pouvant conduire à la finalisation d'une exposition. Certaines n'ont même jamais pensé à exposer, d'autres n'y sont jamais arrivées. Exposer au CCAS permet aux bénéficiaires de s'engager « vers » mais aussi de s'extraire des problématiques individuelles qui envahissent leur quotidien. <u>Une mésestime de soi, un manque de confiance et d'autonomie</u> Exposer c'est se dévoiler, s'exposer aux regards et aux critiques. Cette démarche paraît difficile par un manque de confiance en soi, une mésestime de soi. Pouvoir exposer permet d'échanger sur les œuvres et recevoir un regard positif et des félicitations de personnes. Une revalorisation de soi se met donc en place. <u>La stigmatisation des bénéficiaires</u> Les bénéficiaires ont pu exprimer une stigmatisation de par leur statut (bénéficiaires RSA). Il était donc indispensable de mettre en valeur les compétences des usagers en les faisant participer et en leur laissant un espace d'expression pour déconstruire cette image.

L'accès à la culture

Il a été constaté que le public accueilli au sein du CCAS a difficilement accès à la culture même si certains dispositifs existent localement. Les expositions sont donc un vecteur d'accès à la culture.

Objectif(s) :

Les objectifs de l'action sont multiples pour l'ensemble des participants mais étroitement liés :

1 - Valoriser les personnes bénéficiaires du RSA

A destination des artistes :

- Réaliser une exposition non marchande de leurs œuvres au sein du CCAS
- Valoriser leurs savoir-faire artistiques
- Permettre des échanges interculturels et intergénérationnels
- Permettre une meilleure estime de soi et/ou une plus grande confiance en soi
- Favoriser l'autonomie des personnes
- Permettre de modifier/déconstruire l'image des bénéficiaires du RSA
- Permettre des expositions dans d'autres lieux

A destination des membres du comité organisateur :

- Inscrire les usagers dans leur position d'acteur afin qu'ils soient force de proposition (construction d'outils) pour faire évoluer l'action (cf annexes : book des exposants, questionnaire, power point de présentation du comité, vidéo, livre d'or, affichage extérieur)
- Valoriser leurs savoir-faire et leurs connaissances
- Permettre un enrichissement culturel et une plus large ouverture à la culture
- Permettre une meilleure estime de soi et/ou une plus grande confiance en soi

2 - Faire accéder le public à la culture

A destination du public accueilli au guichet social du CCAS :

- Accéder à des œuvres culturelles
- Développer une curiosité artistique ou culturelle
- Orienter vers des structures liées au secteur culturel
- Investir en autonomie les lieux de loisirs et culturels

3- Avoir un autre regard sur l'espace d'accueil social du CCAS

Pour le public accueilli à l'accueil social du CCAS :

- Offrir une autre image de l'espace d'accueil
- Permettre un espace d'échanges interculturels et intergénérationnels autour d'une thématique artistique
- Tisser du lien entre les bénéficiaires, le personnel et des partenaires extérieurs

	Pour le CCAS : - Développer ou maintenir un partenariat avec les acteurs locaux dans le champ culturel <u>Déroulé de l'action :</u> L'action « Regards Sur l'Art » propose l'organisation d'expositions artistiques au sein de l'espace accueil social du CCAS. Un comité organisateur composé de bénéficiaires du RSA et d'agents du CCAS, est chargé de la construction d'outils, du choix, de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des expositions et de l'action. Les exposants sont des personnes bénéficiaires du RSA accompagnées par le CCAS. « Regards Sur l'Art » favorise le partenariat culturel et la participation des bénéficiaires à des manifestations culturelles.
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	La santé mentale a été prise en compte au regard des effets attendus de ce projet sur : - l'utilité sociale et le soutien social (les interventions sociales d'intérêt collectif ont un impact sur ces déterminants) - la mobilisation de l'art et de la culture La santé mentale n'est pas explicitement citée comme un objectif de cette action mais elle est fait partie intégrante.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action	Ecoute / confiance Respect par le groupe des problématiques individuelles (santé physique – psychique – sociales – financières...) et des différences de compétences Développement et mise en avant des compétences individuelles Entraide Prise en compte d'initiatives (création d'outils « book » par le groupe...)
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	Il peut y avoir un écart entre les possibilités du groupe et l'exposition à réaliser : ex décalage entre le temps des personnes et les échéances mises en place pour les expositions.
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Cette action s'adresse à des personnes bénéficiant de minima sociaux, notamment du RSA, accompagnées par les professionnels du CCAS. En rendant accessible la création artistique, l'organisation d'évènements culturels et l'offre culturelle du territoire, elle contribue de fait à réduire les inégalités sociales d'accès à la culture et à la santé
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	Il est indispensable de prendre en compte le rythme des personnes, de les accueillir à partir de leur état émotionnel du moment et de retenir leurs suggestions afin de « faire avec ». Adopter cette posture du « traitement » individuel dans un collectif sera gage de réussite de l'action.

En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Comme explicité dans la note « Repenser les actions de la ville au prisme de la santé mentale », « les activités artistiques peuvent être considérées comme un ensemble (...) d'actions combinant différents éléments connus pour être favorables à la santé : expérience esthétique, sollicitation de l'imagination, activation sensorielle, évocation d'émotions, stimulation cognitive. (...). Les activités artistiques et culturelles ont un impact positif sur le sentiment d'efficacité personnelle et permettent une meilleure régulation des émotions. Par ailleurs, ces activités permettent de réduire l'isolement, d'améliorer le soutien et les interactions sociales. » D'autre part, cette action a une dimension citoyenne car le collectif organise des expositions dans un lieu public et par la même prend sa place dans l'espace public. Ceci joue en faveur de l'inclusion sociale.
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.)	Cette action contribue à intégrer la santé mentale dans la politique sociale du territoire.

V. Agir sur l'accès aux soins en santé mentale

BORDEAUX : Prévention du risque suicidaire

Date : 05.2023

Période/durée	Février – novembre 2022
Échelle de territoire concerné	Commune
Porteur/pilote principal	CLSM
Rôle de la collectivité	Pilote, soutien financier
Services et élus de la collectivité impliqués	Mme Sylvie Justome, Adjointe au Maire de Bordeaux, Chargée de la santé, de la sécurité sanitaire et des risques majeurs, Conseillère métropolitaine.
Partenaires	Numéro national de prévention du risque suicidaire (3114), opérateur départemental de la prévention du suicide (association Rénovation)
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	921 euros (impression affiches et cocktail en 2022)
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	
• Contribution de votre collectivité	
• Partenaires financiers	
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☐ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☒ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☐ Quartier(s) politique de la Ville ☐ Autre(s) : précisez..... Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels

	☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☐ Lien social, utilité sociale ☐ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☒ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> En octobre 2020, post confinement, une ligne téléphonique d'écoute, <i>COVID Psy</i>, a été lancée à destination des habitants du département de la Gironde. Cette initiative a été portée en collaboration entre trois centres hospitaliers girondins. La Ville de Bordeaux en a réalisé une campagne d'affichage en deux séries fin 2020 puis début 2021, sur des panneaux JC Decaux sur l'espace public. Il s'agissait d'une première communication spécifiquement sur la santé mentale. Courant 2021, deux associations œuvrant dans la prévention du risque suicidaire sollicitent le CLSM pour lancer un groupe de réflexion sur la mobilisation de la ville sur cette thématique. L'idée d'action de sensibilisation du grand public, dont une campagne d'affichage est amenée, sur le modèle de l'affichage effectué pour COVID Psy. Le lancement du numéro national de prévention du suicide, le 3114, en octobre 2021, sera l'objet de cette campagne d'affichage en février 2022, à l'occasion de la journée nationale de prévention du suicide. <u>Objectif(s) :</u> ➤ Sensibiliser à la prévention du risque suicidaire (grand public, agents municipaux, professionnels de santé) ➤ Promouvoir le 3114, comme ressource accessible, locale, humaine ➤ Favoriser l'accès aux soins en santé mentale ➤ Contribuer à la prévention multimodale du risque suicidaire sur la ville de Bordeaux <u>Déroulé de l'action :</u> - Rencontre de deux associations œuvrant dans la prévention du risque suicidaire sur le territoire (Rénovation et Dites Je Suis Là), coordinatrice CLSM et élue, adjointe à la santé

- Groupe de **réflexion** (association, CLSM) sur les priorités de mobilisation de la ville sur la Prévention du risque suicidaire : campagne de communication grand public identifiée (modèle COVID Psy)
- Proposition d'une stratégie de prévention du risque suicidaire sur Bordeaux en COPIL **restreint CLSM**
- Présentation en **Assemblée Plénière** du CLSM du lancement du 3114 (Novembre 2021), des enjeux de la promotion de cette ressource et du lancement d'un groupe de travail dédié à la prévention du risque suicidaire.
- Lancement **groupe de travail** prévention du risque suicidaire (décembre 2021), identification d'un plan d'action : communication grand public, communication ciblée (médecins généralistes libéraux, formation de sentinelles des agents municipaux, interconnaissances des services de soins et association de prévention du suicide)
- **Campagne d'affichage** 3114 sur 50 panneaux JC Decaux début février 2022.
- Participation aux **événements de sensibilisation** organisés par le pôle national du 3114, à l'occasion de la journée internationale de prévention du suicide (septembre 2022).
Donner un visage à la prévention du suicide : un street-artiste réaliser le portrait d'un répondant pour affichage sur l'espace public (10 villes des centres répondants partenaires,). A Bordeaux, sur le parvis de la gare St Jean.
- Diffusion du **guide santé** de la ville, avec la santé mentale au centre du livret, présentant notamment le 3114.
- Organisation d'une **soirée d'information** sur la prévention du risque suicidaire (novembre 2022) à destination de médecins et psychologue libéraux de la ville, dans les salons de l'hôtel de Ville avec cocktail. 40 participants, participation du président du Conseil de l'Ordre des médecins, de la coordinatrice des CPTS de Gironde, de l'ARS. En présence de médecins libéraux, de médecin du travail de Bordeaux Métropole, des médecins de la santé scolaire de la Ville.
- Poursuite de l'action en 2023, avec une campagne d'affichage du 3114 en février (100 panneaux, contre 50 en 2022), affichage de la fresque réalisée par le street-artiste en septembre (portrait de la répondante) dans les locaux municipaux (Cité municipale, mairies de quartiers, centres médico-scolaires)

La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	C'est spécifiquement la prévention du risque suicidaire qui a été ciblée.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	- Le soutien fort et la mobilisation de l'adjointe en charge de la santé - La mise à disposition par le service communication de la Ville de panneaux JC Decaux - La sensibilisation des services techniques de la ville sur les enjeux de la prévention du risque suicidaire - Le dynamisme et la disponibilité des associations partenaires et du centre hospitalier - Le lancement simultané du 3114, comprenant un centre répondant sur le Centre Hospitalier Charles Perrens de Bordeaux et du groupe de travail sur la prévention du risque suicidaire, avec la possibilité de promouvoir une ressource accessible à tous 24h/24, 7j/7 - Le soutien financier de la Direction Prévention Promotion de la Santé (impression affiches, cocktail de la soirée d'information)
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	- Organisation de la soirée d'information à destination des médecins généralistes en même temps que le congrès national de psychiatrie à Lille, aucun psychiatre n'était disponible pour participer à la soirée d'information. - Mobilisation des médecins généralistes incertaines, la soirée a donc été ouverte également aux psychologues libéraux - Canaux de communication des professionnels libéraux à améliorer
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Non évalué
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	Cette action a démontré la nécessaire agilité d'une instance tel que le CLSM pour adapter les projets à construire à l'évolution de l'offre de soins et de ressources sur le territoire.
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Par la promotion de ce dispositif qui permet une évaluation de l'urgence, d'avoir une conduite à tenir sur des situations de crise suicidaire, et d'amorcer des soins si nécessaire.

En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?

Par une « normalisation » de la thématique du risque suicidaire auprès des agents de la Ville. Le fait de connaître une ressource accessible permet de lever le tabou des pensées suicidaires.

Documents complémentaires



BOURG-EN-BRESSE : Une voix(e) autrement

Date : 26.05.2023

Période/durée	Octobre 2022 à janvier 2023
Échelle de territoire concerné	Ville Bourg en Bresse
Porteur/pilote principal	Dispositif de réussite éducative
Rôle de la collectivité	
Services et élus de la collectivité impliqués	Adjointe à la solidarité, au handicap, aux liens intergénérationnels, à l'hygiène et santé publique et adjoint à l'action éducative et à la petite enfance.
Partenaires	Centre psychothérapique de l'AIN
Budget :	5000€ (Ville et CAF)
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	178000€
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	
• Contribution de votre collectivité	2645€
• Partenaires financiers	CAF REAAP
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☒ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☒ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☒ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☒ Quartier(s) politique de la Ville ☐ Autre(s) : précisez..... Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme

	☐ Lien social, utilité sociale ☒ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☒ Education ☒ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☒ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	Contexte : Le dispositif Programme de réussite éducative (PRE) a été mis en place en 2005. Il vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative (principalement en quartiers prioritaires) Les actions répondent à des besoins de l'enfant, identifiés au préalable : santé, accompagnement scolaire et éducatif, prévention du décrochage scolaire, soutien à la parentalité, actions culturelles, sportives, de loisirs. Complexification des situations familiales : Les familles accompagnées au sein du DRE rencontrent de nombreuses difficultés sur le plan de la parentalité. Ceci, dans sa dimension psychologique, morale, culturelle, sociale. -Prégnance de l'axe d'accompagnement santé mentale : -Nous repérons des fragilités mettant en question les compétences psycho sociales (CPS) : le manque confiance en soi (compétences parentales, estime de soi des enfants), la persévérance, la communication, relations interpersonnelles, la gestion des émotions, développement de la pensée critique (identité), autorégulation (planification/ organisation). -Dimension sociale dans les besoins en santé : poids des comportements individuels (consommation, alimentation, sédentarité, sommeil, écrans absence recours soin préventifs) relevant de l'éducation (santé mentale). - Peu d'ouverture culturelle. ❖ Corrélation entre réussite éducative/ santé mentale et communication intrafamiliale ✓ Méconnaissance identité et histoire familiale/ amoindrissement des capacités d'ancrage, de projection. ✓ Parcours sociaux difficiles, faits de ruptures, parcours migratoires traumatiques / « empêchement »

- ✓ Manque d'ouverture sur l'extérieur /Compétences Psycho Sociales peu développées
- ✓ Difficultés de maîtrise de la langue française / impact sur communication
- ✓ Difficulté à s'inscrire dans la continuité, pérennité / peu de mobilisation

Objectif(s) :

- ❖ **Sensibiliser le public à l'impact de la communication intrafamiliale sur l'épanouissement de l'enfant**
- ✓ Offrir l'opportunité à ces familles de « se raconter » et d'être « entendues ».
- ✓ Permettre de questionner les modèles communicationnels, de références.
- ✓ Combiner supports artistiques et valorisation des compétences parentales
- ✓ Créer un espace d'expression, d'écoute et d'échange innovant
- ✓ Rendre les familles actrices et viser plus de mobilisation et de bien être dans la cité.

Déroulé de l'action :

- ❖ **Ateliers collectifs parents/ enfants /Ecriture, slam / rap/ récits de vie**

Finalité : mettre en mots/en musique/ chanson le quotidien ou le passé individuel ou familial.

- ✓ Utilisation des conditions naturelles d'apprentissage des compétences : partage expériences/ interactions/observation/ imitation
- ✓ Parentalité/ santé mentale/ réussite éducative dans QPV.
- ✓ 10 séances (2h) + 1 restitution publique
- ✓ 5 familles
- ✓ Utilisation support musical universel qui permet à la fois d'exprimer son identité, ses origines, de mettre en commun.
- ✓ Co portage avec infirmière Carrefour Santé Mentale Précarité+ élaboration de projet coordinatrice CLSM
- ✓ Un intervenant artistique + un vidéaste
- ✓ Accompagnement infirmière, référents de parcours DRE + coordonnatrice
- ✓ Financement DRE/ CAF REAAP

La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	Oui, dans le co-portage des séances avec une infirmière psychiatrique (CSMP/CPA) afin que les éventuelles difficultés abordées puissent être « contenues » et/ ou accompagner de manière complémentaire avec les travailleurs sociaux du DRE. + aide à l'élaboration de la coordinatrice du contrat local de santé mentale (CLSM). Certaines familles étaient accompagnées conjointement par CSMP / DRE avant le projet, d'autres non. La question des Compétences Psycho Sociales des enfants mais aussi la transmissions de celles-ci de la part des parents étaient ainsi à l'œuvre.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	Au regard des objectifs d'accompagnement du public DRE : cette action a offert d'autres modalités de relation accompagnant/ accompagnés. Ceci, par sa dimension collective mais aussi et surtout grâce au medium du slam et de l'écriture. Aussi, Elle a permis de favoriser la place centrale des familles dans la construction de leur projet en les rendant concrètement actrices, en impulsant une dynamique systémique de l'accompagnement à la parentalité. Mettre en perspective le parcours de l'enfant de la sorte, semble avoir sensibilisé le public à l'importance de regarder les fragilités mais aussi les potentialités des enfants et des parents (CPS). La mobilisation par la « coéducation » semble aussi avoir fait sens et avoir été plus stimulante pour ces familles en difficultés qui peinent parfois à trouver de l'espace psychique pour mener un travail d'observation de leur situation et donc à engager une dynamique d'évolution ou de changement. En effet, notre travail quotidien d'aide à la « traduction » des besoins et des demandes des personnes accompagnées a pris une dimension nouvelle. Aussi, le partenariat avec une infirmière du CSMP a permis d'accueillir sereinement ce travail très engageant sur le plan de l'identité et de l'estime de soi. En effet, la question de la santé mentale reste étroitement liée aux questions des transmissions intrafamiliales étant à l'œuvre dans le processus de parentalité. Ceci notamment auprès du public DRE qui connaît des parcours sociaux difficiles et/ ou migratoires traumatiques, ayant un impact important sur le champ de la réussite éducative.
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	Typologie du public : Les objectifs ont été atteints mais se sont manifestés avec une temporalité et à des niveaux différents de ceux qui avaient été projetés. Nous nous sommes adaptés à ces parents et enfants qui pour la plupart n'avaient jamais été « entendus » et au fait que cela constituait déjà une étape importante, un effort colossal pour certain. Nous avons visé la communication entre enfants et parents et il a fallu dans un premier temps inviter à l'échange avant que les familles puissent s'approprier la dimension parentale du projet.

	La catégorie d'âge envisagée lors de la construction initiale du projet était plutôt les adolescents avec ou sans leur fratrie mais nous avons dû ajuster le projet aux enfants de moins de 12 ans par faute de disponibilité ou accord des parents. Cette tranche d'âge demandant un temps d'attention et supposant des modalités de relation aux parents différentes, il nous a fallu rechercher des moyens de les canaliser différemment : support atelier écriture différent (texte à trous, utilisation de pictogramme ou image pour faire support à la création). Nombres de participants : nous avons pressenti 10 familles soit 20 à 25 personnes. Le groupe a finalement été composé d'une quinzaine de personnes en raison du créneau horaire du mercredi après-midi qui est souvent occupé par les activités extra scolaires. Le plus petit groupe a permis d'installer de la proximité, de la confiance et de la disponibilité psychique pour la concentration requise par le support artistique. -La localisation du déroulement de projet avait été pensé dans un lieu culturel afin d'allier accès ludique et valorisant à un lieu culturel et proposition d'un lieu neutre (public QPV), non rattaché à un quartier en particulier. Cela n'ayant pas été possible, nous avons occupé une salle communale en centre-ville, assez vaste, qui détenait une scène.
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Oui, accès à l'information sur la santé mentale : Sensibilisation à la notion de santé mentale (bien être), à l'impact sur la famille, la parentalité, aux compétences psycho sociales qui contribuent au développement harmonieux de l'enfant et soutien de ses parents.
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	-Assiduité : le fait d'adapter la dynamique des ateliers à la demande « d'immédiateté » du public a permis une réelle « accroche » par une valorisation rapide et stimulante pour les parents comme les enfants. Socialisation : L'appartenance à un groupe, dans la durée, avec un objectif commun a permis aux enfants comme aux parents de mesurer l'importance et le plaisir de s'engager soi et cela aux côtés des autres. -support artistique : Les émotions exprimées par les participants au travers du support artistique donne lieu à des échanges spontanés/ consentis et peuvent être mis en perspectives.
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (Impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Impact direct sur le bien être : -Motivation, mobilisation, assiduité -amélioration de la confiance en soi -implication dans le groupe, dans la famille, la société, accès à des modèles communicationnels apaisés -réconciliation avec la notion d'apprentissages (autres biais que scolaire/ ou emploi) / moins de stress. -amélioration des capacités d'évolution, d'ajustement à des situations du quotidien

En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?

Cette action met en exergue le fait que l'ouverture culturelle (et/ou sportive) peut être un support à l'accès à une bonne santé mentale, à une parentalité/une éducation apaisées, peut également se positionner en prévention des situations problématiques (sur le plan de santé mentale). En effet, sensibiliser à la santé mentale des parents, des enfants, peut permettre d'enrayer des situations « d'empêchement », de situations handicapantes, au sein du domaine scolaire notamment.

Ainsi, cette action contribue à intégrer la santé mentale dans la politique de la ville et la politique éducative globale de la Ville, elle-même étroitement liée au service de l'action culturelle et sportive de la Ville, et de la citoyenneté.

Ci-joint le teaser du projet filmé (durée 4 min) :

<https://www.youtube.com/watch?v=KdK5clgXudQ>

LILLE : Espaces Ecoute Santé et Points Ecoute Santé

Date : 31.05.2023

Période/durée	Toute l'année
Échelle de territoire concerné	Les 10 quartiers de la Ville de Lille
Porteur/pilote principal	CLSM / Service santé
Rôle de la collectivité	Coordinateur et financeur
Services et élus de la collectivité impliqués	CLSM, Service santé et adjointe au Maire déléguée à la santé, CCAS, Direction de la proximité
Partenaires	Trois centres de santé de la ville
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	Budget de fonctionnement annuel total : 58 339€
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	0
• Contribution de votre collectivité	49 620€
• Partenaires financiers	8719€ versés par la politique de la ville
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☒ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☐ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☒ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☐ Quartier(s) politique de la Ville ☒ Autre(s) : Toute la ville Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☐ Lien social, utilité sociale

	☐ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☒ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> Les Espaces Ecoute Santé (au sein des mairies de quartiers) et les Points Ecoute Santé (au sein des centres sociaux et maisons de quartier) sont des espaces d'écoute et de soutien psychologique de proximité, destinés aux habitants repérés (par les intervenant.e.s sociales, les référents familles, les éducateurs...) en souffrance psychique. Ils n'ont pas vocation à concurrencer les consultations de droits communs mais à proposer, pour des personnes notamment éloignées du soin, une réponse rapide et ponctuelle lors d'une période de vie compliquée. En cas de problématiques plus importantes ou durables, l'orientation vers les CMP ou le libéral est faite. <u>Objectif(s) :</u> Créer et maintenir une permanence d'écoute, gratuite, au sein du quartier, dans un lieu non-stigmatisé, sans liste d'attente. Répondre à un besoin d'écoute et de soutien psychologique de proximité et accessible. <u>Déroulé de l'action :</u> Afin de proposer ces permanences d'écoute sur l'ensemble du territoire, trois structures nous accompagnent : le centre de santé DECARNIN, la maison dispersée de santé et le centre de soins de Lille Sud. Ces trois structures mettent à disposition une psychologue, une demi-journée par semaine, pour tenir une permanence au sein de chacune des 10 mairies de quartiers de la ville, ainsi que dans 5 centres sociaux. Cet accompagnement est limité dans le temps, et ne peut pas durer plus de 6 séances. Avec le déploiement du dispositif au fil des années, certains quartiers bénéficient de 2 demi-journées de permanence par semaine, pour répondre au besoin.

La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	La santé mentale et les difficultés d'accès aux soins sont les raisons de la construction de l'action, et ce, au sein de tous les quartiers de la ville, où les besoins sont systématiquement présents.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	Les ressources au niveau de la ville, en termes de centres de soins, nous permettent de faire reposer le dispositif sur les professionnels de trois structures différentes, qui connaissent bien leur(s) quartier(s). L'implication des travailleurs sociaux des mairies de quartiers et centres sociaux impliqués, pour orienter les personnes accompagnées vers les permanences d'écoute. Le fait que l'action réponde à un besoin très présent, et sur lequel les ressources similaires sont limitées voire inexistantes sur certains quartiers.
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	Un nombre d'orientations qui peut être irrégulier vers les permanences, créant parfois des périodes creuses sur ce dispositif malgré les besoins. Le nombre de séances maximum, permet de répondre dans la grande majorité des cas au besoins exprimés, mais parfois il est nécessaire de pouvoir orienter, à l'issue de ces séances, et les dispositifs de droit commun sont saturés et les autres solutions sont rares.
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	L'action répond à un réel besoin, les intervenantes sociales en mairie quartier ont une ressource de proximité, à proposer si les questions de santé mentale sont abordées au cours de l'accompagnement, ou qu'un besoin est identifié. Idem pour les travailleurs sociaux des centres sociaux. Ces permanences permettent également de favoriser l'accès aux soins psy des personnes concernées. Les entretiens peuvent par exemple permettre de travailler sur une réticence à se rendre au CMP, ou déconstruire des idées reçues et rassurer la personne sur des questions de santé mentale. Les permanences sont dans chaque quartier, dans un lieu de proximité et déstigmatisé, permettant de lutter contre les inégalités territoriales.
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	La durée moyenne de l'accompagnement est entre 3 et 4 séances, ce que l'on peut interpréter comme un signe que, pour répondre à ce besoin d'écoute et de soutien psychologique, un grand nombre de séances n'est pas forcément nécessaire, en revanche la disponibilité, la gratuité, l'accessibilité qui sont les forces de ce dispositif, sont très précieuses.

En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Cette action permet à des personnes d'accéder, de manière simple, gratuite et rapide à un entretien avec une psychologue, mettant ainsi un premier pas vers le soin psy. Et plus largement les sensibilise à la santé mentale (souvent laissé en second plan). Cette action permet également de repérer et d'évaluer le besoin, et si la permanence d'écoute suffit ou s'il faut mettre en place des relais et des suites. Les articulations avec les temps d'échanges sur des situations individuelles complexes du CLSM se font lorsque cela est nécessaire.
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	Cette action permet principalement d'intégrer la santé mentale dans les accompagnements sociaux du CCAS au sein des mairies de quartiers de la ville, ainsi que dans les centres sociaux. Avoir une ressource en santé mentale, au sein de sa structure, de par la présence d'une psychologue une fois par semaine, permet à la fois de pouvoir orienter, mais également d'échanger avec elles, d'être sensibilisé à ces questions, et d'avoir des réponses.

VI. Formation auprès des professionnels, interconnaissance et développement d'une culture commune

CAEN : Former aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

Date : 28.04.2023

Période/durée	Démarrage en 2022 – Pas de date de fin prévue
Échelle de territoire concerné	Communauté Urbaine de Caen la Mer
Porteur/pilote principal	CU avec soutien CLSM/SPS
Rôle de la collectivité	Pilote
Services et élus de la collectivité impliqués	DRH (SQVT/Service formation) – CCAS (D2S) – SPS (CLSM)
Partenaires	CU CLM (DRH) CCAS CNFPT
Budget :	Coût des formations (inscrit dans le plan de formation de la collectivité)
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	
• Contribution de votre collectivité	
• Partenaires financiers	
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☐ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☒ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☒ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☒ Quartier(s) politique de la Ville ☒ Autre(s) : précisez.....territoire inter-communal (rappel nb d'hab)..... Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels

	☒ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☐ Lien social, utilité sociale ☒ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☒ Vie citoyenne, diversité ☒ Exclusion sociale, discriminations ☒ Sensibilisation, formation ☒ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> La circulaire du 23/02/2022 relative aux actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale dans la fonction publique confirme l'intérêt du déploiement des Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) afin de diffuser une culture commune dans ce domaine. Le CLSM, au côté de la Direction des Ressources Humaines de Caen la Mer et du CNFPT, ont donc œuvré à la mise en place de formations « Premier Secours en Santé Mentale » début 2022. <u>Objectif(s) :</u> - Former aux PSSM - Sensibiliser en amont des PSSM (cf. circulaire) - Développer une culture commune en Santé Mentale. - Faire monter en compétence des professionnels de proximité et de l'encadrement, afin de mieux comprendre, répondre, et accompagner une personne en souffrance psychique. - Renforcer les compétences présentes au sein de la collectivité sur les questions de santé au travail, particulièrement sur les risques psychosociaux. <u>Déroulé de l'action :</u> - Janvier 2022 : réunion conjointe avec le CNFPT ayant fait émerger un intérêt commun pour développer un projet de formation adapté aux enjeux de la collectivité. - Février, mars et septembre 2022 : réalisation de 3 sessions de formation pour un total de 36 professionnels-elles formé(e)s. - 2023 : poursuite et déploiement de 3 nouvelles sessions

La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	Oui
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	- Cadre réglementaire (circulaire février 22) - Appui des élu(e)s santé et RH - Implication de la DRH - CLSM promoteur des PSSM et accompagnant la dynamique
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	RAS
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	- Impératif de mettre en place une sensibilisation en amont des formations (préconisation de la circulaire)
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (Impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	- Mesure en cours : - o Lancement d'un collectif des secouristes (1^{ère} réunion le 10 octobre 2023) - o Questionnaire de retour d'expérience à diffuser auprès des secouristes
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	- Rapprochement des élus RH / santé - Rapprochement des services concernés

CAEN : Développer les compétences sur la santé mentale des acteurs locaux

Date : 24.05.2023

Période/durée	Octobre 2023
Échelle de territoire concerné	3 communes
Porteur/pilote principal	CLSM
Rôle de la collectivité	Pilote
Services et élus de la collectivité impliqués	DJPVA – CCAS – élu Mondeville
Partenaires	Membres du CLSM Psycom CCOMS
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	
• Contribution de votre collectivité	- Coût de la formation Psycom 950€ - Temps du coordinateur CLSM
• Partenaires financiers	Oui : ARS (co-financement poste CLSM)
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☐ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☒ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☒ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☒ Autre : <i>précisez.....monter une action de com° avec les usagers (destigmatisation).....</i> Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☒ Quartier(s) politique de la Ville ☐ Autre(s) : <i>précisez.....</i> Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels

	☒ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☒ Lien social, utilité sociale ☒ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☒ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☒ Vie citoyenne, diversité ☒ Exclusion sociale, discriminations ☒ Sensibilisation, formation ☒ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> Le CLSM a été saisie à plusieurs reprises par de multiples partenaires sur un besoin de monter en compétence sur le domaine de la santé mentale pour mieux accompagner les publics. Pour répondre à ces besoins plusieurs propositions sont en cours de déploiement ou à déployer. <u>Objectif(s) :</u> 1. Sensibiliser les acteurs d'un quartier à la santé mentale 2. Mettre en place des actions de déstigmatisation de la santé mentale 3. Appuyer les acteurs d'un quartier au déploiement d'un point d'écoute de proximité : a) <i>Développer la prise en compte de la santé mentale au sein du quartier de la Folie-Couvrechef.</i> b) <i>Apporter un soutien aux adultes majeurs du quartier, isolés et/ou en fragilité psychologique.</i> c) <i>Accompagner le groupe de pilotage à la formalisation concrète et au démarrage de ce point d'accueil : accompagnement méthodologique, axes de vigilance.</i> d) <i>Examiner, les éventuels besoins complémentaires des professionnels du quartier sur la santé mentale.</i> <u>Déroulé de l'action :</u> 1. « Santé mentale dans mon quartier » En concertation avec la cheffe de projet « cité éducative » du CCAS (service réussite éducative) et le chargé de développement quartier prioritaire du Calvaire-Saint-Pierre de la Direction de la Jeunesse, de la Proximité et de la Vie Associative, il a été mis en évidence un besoin de sensibilisation à la santé mentale pour les acteurs de ce quartier. Ce besoin émane d'échanges de terrain, entre autres par le biais d'un groupe « santé » constitué d'acteurs du quartier.

	Le travail conjoint sur l'analyse des besoins a donc permis de valider la pertinence de mobiliser l'action « Santé Mentale dans mon quartier » proposée par le Centre national de ressources et d'appui aux Conseils Locaux de Santé Mentale (porté par le centre Collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale - CCOMS de Lille). 2. Mettre en place des actions de déstigmatisation de la santé mentale - à destination des membres du CLSM - animé par Psycom 3. Appui au déploiement d'un point d'écoute à l'échelle d'un quartier - Cadrer et prioriser les actions à mener sur la santé mentale avec la chargée de développement social urbain du quartier. - Intégrer le CLSM aux réflexions du groupe de pilotage des professionnels du quartier. - Accompagner la réflexion et la mise en œuvre du point d'accueil et d'écoute pour un démarrage en novembre 2022. - Accompagner l'évaluation de l'expérimentation.
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	Oui
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	- Le CCOMS propose une solution « clé en main » (développée en 2022) - Le Psycom : apport de compétence et modules de formation dédiés (expertise) - Inscription dans feuille de route CDV et € Politique de la ville (objectif SM défini) - Un groupe de travail annuel déjà constitué sur les sujets d'information et communication en santé mentale qui a facilité les remontées de besoins - Budget dédié pour la formation Psycom
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	- RAS
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Oui : - 1 action fléchée sur un quartier en veille active Politique de la ville - 1 action fléchée sur un QPV

La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	- Action en cours - Evaluation en cours pour un quartier (point d'écoute)
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	- Evaluation en cours
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	- Rapprochement entre : - o Services internes - o Acteurs de quartiers - Renforcement de la dynamique partenariale des membres du CLSM - Dynamique qui permet de poser les bases d'une culture commune (élargissement géographique du CLSM à d'autres communes)

LILLE : Formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), dans les quartiers

Date : 31.05.2023

Période/durée	Début fin d'année 2022
Échelle de territoire concerné	Ville de Lille
Porteur/pilote principal	Service santé et CLSM
Rôle de la collectivité	Organisateur, financeur, formateur
Services et élus de la collectivité impliqués	CLSM, Service santé et adjointe au Maire déléguée à la santé
Partenaires	PSSM France, le CCAS, les Pôles ressources Santé de la ville, les associations de quartier, les centres sociaux, les clubs sportifs, et plus largement l'ensemble des partenaires intéressés de chaque quartier
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	6 000€
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	
• Contribution de votre collectivité	6 000€ (par le service santé)
• Partenaires financiers	En 2022 réponse à un appel à projet de l'ARS pour prendre en charge deux formations PSSM pour 16 personnes (2x3000€) et une formation de formateur (1500€)
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☐ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☒ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☒ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☐ Quartier(s) politique de la Ville ☒ Autre(s) : Toute la ville Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels

	☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☒ Lien social, utilité sociale ☒ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☒ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☒ Vie citoyenne, diversité ☒ Exclusion sociale, discriminations ☒ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> Le programme de Premiers secours en santé mentale (PSSM) permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté. Dans un contexte sociétal de minimisation et de stigmatisation des troubles psychiques, se former aux premiers secours en santé mentale s'inscrit dans une démarche citoyenne. <u>Objectif(s) :</u> - Former un formateur PSSM en interne du service santé de la Ville, pour dispenser la formation - Participer au déploiement des premiers secours en santé mentale, en formant des secouristes lillois, au sein de chaque quartier et en interne de la mairie. - Leur donner une base de connaissances commune, et renforcer le maillage partenarial sur le quartier, autour de cette thématique. <u>Déroulé de l'action :</u> Un chargé de mission au sein du CLSM a suivi la formation de formateur PSSM, et a été accrédité afin de dispenser cette formation en interne (Mairie et CCAS) ainsi que dans chaque quartier, au sein des Pôles Ressources Santé de la ville, des mairies de quartier ou des centres sociaux. Une formation PSSM permet de former 16 secouristes au maximum. La formation dure deux jours, et son contenu est assez dense. Les secouristes repartent avec un manuel créé par PSSM France, qui est à la fois un support de la formation et un outil pour après la formation. Le coût de ces manuels (30€ par livre) est pris en charge par le service santé, afin que ces formations soient complètement gratuites pour les participants.

La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	Oui, l'objectif de l'action est d'outiller les futurs secouristes sur des problématiques liées à la santé mentale auxquelles ils sont d'ores et déjà confrontés au quotidien.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	L'appel à projet de l'ARS qui coïncidait (fin 2022) avec la phase de large déploiement de la formation PSSM, ont permis au CLSM à la fois d'obtenir le financement d'une formation de formateur, et de former très rapidement quelqu'un en interne. De plus, cette formation est de plus en plus connue des acteurs, et la demande pour être formée est forte, tant les besoins sont importants.
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	La disponibilité nécessaire pour être formé, puis pour animer des formations, n'a permis pour l'instant la formation que d'un formateur en interne (il aurait été possible de former deux formateurs).
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Les premières formations auront lieu en juin 2023, l'action n'a donc pas encore produit de résultats. Mais outiller et permettre la montée en compétences des professionnels, bénévoles et habitants, sur ces questions devrait permettre dans un premier temps de lutter contre les discriminations et favoriser l'accès aux soins.
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	La diversité des personnes pouvant être formées, dans les quartiers, dans le cadre des formations PSSM, permettra de former des secouristes, capables de mieux prendre en charge les troubles psychiques, d'être vigilants, et ainsi d'aider un grand nombre d'habitants, aux profils différents : personnes en situation de précarité, de grande précarité, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, collègues, personnes accompagnées, usagers, aidants, familles de personnes concernées... La formation met en place des outils permettant d'évaluer la montée en compétence, les connaissances acquises par les secouristes formés. Quant aux impacts sur la population générale, ils se créeront au fil du temps mais ne seront pas mesurables en tant que tels.
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	Au sein de chaque structure ou quartier où cette formation sera dispensée, elle établira des connaissances, des bonnes pratiques, des réflexes, en santé mentale communs à tous les secouristes formés. Permettant, au fur et à mesure, d'essemmer ces connaissances, de lutter contre les discriminations, de déconstruire des idées reçues. Les bénéfices de cette action tiennent également beaucoup de la diversité des personnes formées, comme cité à la question précédente.

LILLE : Petits-déjeuners d'interconnaissance Habitat et Santé mentale

Date : 31.05.2023

Période/durée	Toute l'année, au moins 4 fois par an
Échelle de territoire concerné	A l'échelle de la Ville de Lille et des partenaires qui interviennent sur le territoire de la ville.
Porteur/pilote principal	CLSM de Lille
Rôle de la collectivité	Organisateur
Services et élus de la collectivité impliqués	Le service Santé et ses élu.es ; le service inter-bailleur ; le CLSPD ; le service hygiène ; le CCAS
Partenaires	En plus des services de la ville : les trois secteurs de psychiatrie lillois (par l'intermédiaire de la filière socio-éducative) ; les bailleurs sociaux de Lille ; d'autres dispositifs de coordination ; une équipe mobile et des associations (associations d'usagers, d'accompagnement dans le logement, tutélaire, d'insertion...)
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	Aucun
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	Aucun
• Contribution de votre collectivité	Partenariat avec la restauration de l'EPSM pour le petit-déjeuner. Et prêt de salle et de matériel par la ville.
• Partenaires financiers	aucun
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☒ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☐ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☐ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☐ Quartier(s) politique de la Ville ☒ Autre(s) : Toute la ville Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☒ Logement ☒ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité

	☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☒ Lien social, utilité sociale ☐ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☐ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> A l'origine un groupe de travail « Habitat et santé mentale » était consacré aux réflexions sur cette thématique et à un échange entre les différents partenaires concernés. A ce groupe de travail s'est progressivement substitué un temps d'échange sur des situations individuelles complexes, pour réfléchir tous ensemble à des solutions, des accompagnements et des orientations. L'idée aujourd'hui est de permettre à nouveau ces temps de présentation, de manière conviviale, pour favoriser l'interconnaissance entre les partenaires et dispositifs qui interviennent sur cette thématique « Habitat et santé mentale ». <u>Objectif(s) :</u> Développer l'interconnaissance des partenaires et des ressources sur la thématique Habitat et santé mentale. <u>Déroulé de l'action :</u> Au moins 4 fois dans l'année, le CLSM profite d'une réunion habituelle et bien identifiée des partenaires du CLSM, qui a lieu une fois par mois, le jeudi matin, pour ajouter, avant cette réunion, un petit-déjeuner. Pendant ce petit-déjeuner, des partenaires du CLSM sont invités à présenter leur structure et leurs missions. L'occasion pour chacun de poser des questions, d'échanger et de prendre des contacts. Les invitations sont envoyées très largement aux partenaires lillois, ce qui assure une bonne participation (entre 25 et 40 personnes). Par la même occasion les participants peuvent découvrir le temps d'échange sur les situations complexes qui suit le petit-déjeuner (car les situations y sont présentées anonymement) et pourront éventuellement solliciter le CLSM, par la suite, pour une situation individuelle accompagnée, avec laquelle ils seraient en difficulté.

La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	La santé mentale est au cœur de l'action, et abordée par le prisme de l'habitat, du logement, de l'isolement, de la vie familiale... Ce qui permet de coconstruire ce groupe avec des acteurs assez larges : des services de psychiatrie, jusqu'aux bailleurs sociaux.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	Le besoin exprimé des partenaires d'être accompagnés sur certaines situations et d'avoir une meilleure connaissance des ressources sur le territoire. Mieux connaître les acteurs du territoire, permet de mieux orienter et ainsi de se concentrer sur le cœur de son action, de son savoir-faire, sans s'éparpiller. De plus, des acteurs assez larges sont présents et impliqués permettant que ces échanges soient riches.
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	Avec l'expérience de l'organisation des temps d'échange sur les situations individuelles, nous savons que le manque de régularité est une source de difficultés, au niveau de la mobilisation. Donc nous faisons en sorte que ces petits-déjeuners aient lieu très régulièrement, surtout sur la phase de lancement. De plus la communication doit être un point de vigilance constant, pour que l'ensemble des partenaires du CLSM soit informé de ces temps d'échanges.
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	L'objectif de l'action est de faciliter l'accès aux soins, l'accès au logement, et le maintien dans le logement (nécessaire à un suivi médical), des personnes accompagnées et suivies. Et l'action répond à un besoin exprimé des personnes qui accompagnent et suivent les habitants. Néanmoins il est difficile de mesurer plus précisément l'impact sur les inégalités sociales et territoriales de santé.
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Ces petits-déjeuners permettent aux partenaires de parfois « mettre un visage sur un nom », ce qui facilite les orientations ainsi que le travail en collaboration sur l'accompagnement de certaines situations. On constate une baisse du nombre d'interpellations directes du CLSM, pour des questions d'orientation ou d'aide sur une situations individuelles, ce qui peut s'expliquer en partie, par un meilleur repérage des autres acteurs lillois. Le réseau de partenaires du CLSM s'étend donc au fur et à mesure, nous permettant de toucher d'autres structures et d'autres publics.
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	Cette action, de part l'implication du CLSM et de l'adjointe au Maire, déléguée à la santé, donne une place à la santé mentale dans la ville. Mais permet également de le faire par une porte d'entrée « habitat » qui est très large et nous ouvre à de nombreux acteurs : -rapprochement des services logement (service inter-bailleurs), CLSPD, service hygiène, CCAS... Tous sont témoins des troubles de santé mentale à l'origine de difficultés diverses et prennent connaissance des ressources existantes sur le territoire, et par la même occasion sont sensibilisés à ces enjeux.

NANTES : Sensibilisation "La santé mentale dans mon quartier"
animées par le CCOMS de Lille sur 4 QPV nantais en avril 2023
 Date : 24.05.2023

Période/durée	4 demi-journées (du 12 au 14 avril 2023)
Échelle de territoire concerné	4 Quartiers Politiques de la ville
Porteur/pilote principal	Corinne Lambert / Julien Barré
Rôle de la collectivité	Chargés de projet santé mentale
Services et élus de la collectivité impliqués	Marlène Collineau (élue à la santé ville de Nantes)
Partenaires	Directions de quartier + référents santé solidarité
Budget :	
• Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	0 E
• Budget d'investissement (réel ou estimé)	0 E
• Contribution de votre collectivité	0 E
• Partenaires financiers	Financé à 100 % par CCOMS
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☐ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☒ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☒ Autre : <i>précisez...Sensibilisation des acteurs quartier à la thématique santé mentale.....</i> Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☒ Quartier(s) politique de la Ville ☐ Autre(s) : <i>précisez.....</i> Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels ☒ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements)

	hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☒ Lien social, utilité sociale ☒ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☒ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☐ Education ☐ Arts et culture ☒ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☒ Sensibilisation, formation ☒ Accès aux soins ☐ Autre(s), précisez :
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Titre :</u> «La santé mentale dans mon quartier » http://ressources-clsm.org/la-sante-mentale-dans-mon-quartier-les-premieres-seances-ont-commence/ Sensibilisation d'acteurs des quartiers concernés par la thématique santé mentale. <u>Contexte :</u> Dans les quartiers prioritaires de la ville, de nombreux acteurs (habitant.e.s, élu.e.s, professionnel.le.s,...) font part d'un manque d'informations et d'outils : comment sensibiliser sur l'importance de la santé mentale, comment mieux accompagner les personnes concernées, vers quelles ressources orienter ? <u>Objectif(s) :</u> Sensibiliser sur l'importance de la santé mentale Identifier des ressources en santé mentale Renforcer le pouvoir d'agir des acteurs Créer un espace de réflexion collectif d'acteurs variés d'un même territoire afin de favoriser l'acculturation et la dynamique réseau. <u>Déroulé de l'action :</u> 4 quartiers QPV concernés (le Breil, Dervallières, Nantes Nord, Bellevue)- durée 4x 3h30 Tour de table- interconnaissance Informations / Échanges sur la santé mentale Ressources globales en santé mentale Ressources locales en santé mentale
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	Oui La santé mentale a été définie, les chiffres importants évoqués. Les acteurs variés ont pu partager sur leur vécu. Les ressources locales (CLSM, groupes santé mentale existants) ont été mises en évidence.

Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action ?	Qualité de l'animation proposée par Sonia Sharapov du CCOMS de Lille qui accompagne les CLSM en France. Les référents santé solidarité* ont constitué un groupe de participants hétérogène (habitants, associations, professionnels du quartier). *Chaque quartier nantais est organisé à travers une direction de quartier où les thématiques santé sont portées par un référent santé solidarité. Ces professionnels sont au plus proche des réalités des acteurs et habitants. Ils permettent donc d'adapter les actions de santé au plus proche des besoins.
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Oui, elle y contribue. L'effet sera d'autant plus durable si les quartiers poursuivent la dynamique en réunissant des groupes santé mentale régulièrement. Le déploiement de ces groupes est accompagné par la mairie qui finance la présence d'associations locales en santé mentale pour animer ces groupes.
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	Oui Certains habitants font le parallèle entre santé mentale et sentiment d'insécurité. Il convient donc de poursuivre la collaboration entre services de santé et de tranquillité publique dans le cadre du CLSM. Cela souligne aussi l'importance de poursuivre les réunions d'acteurs réfléchissant aux situations individuelles complexes (16 réunions / an réparties sur 4 secteurs)
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Difficilement évaluable. Effets potentiellement mesurables à moyen terme en évaluant le ressenti des acteurs.
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.) ?	Cette action renforce le pouvoir d'agir des acteurs. Les participants ont pu évaluer qu'ils se sentent acteurs de la santé mentale, qu'ils viennent d'une association de jardinage urbain, d'accompagnement à l'usage du numérique, d'un espace des solidarités... La mobilisation des directions de quartier est une ressource essentielle au sein du CLSM nantais.

POITIERS : Compétences psychosociales – Formation autour de la petite enfance 0-3 ans

Date : 04.05.2023

Période/durée	2 jours de formations déployées dans les crèches depuis 2019
Échelle de territoire concerné	Poitiers
Porteur/pilote principal	Direction Petite Enfance Parentalité
Rôle de la collectivité	Coordinatrice du CLSM : Coordination de l'action, Financement de la formation, animation d'un comité de pilotage
Services et élus de la collectivité impliqués	Direction Salubrité Santé Publique, Direction Education Accueil périscolaire
Partenaires	Agence régionale de santé, Education Nationale, PMI, CAF, Centre hospitalier Henri Laborit, IREPS
Budget :	1300 € par session de formation
Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	
Budget d'investissement (réel ou estimé)	
Contribution de votre collectivité	Charge de travail pour la coordination du projet
Partenaires financiers	Agence Régionale de Santé
Thématique(s) de l'action	Type de projet/démarche : ☐ Gouvernance, coordination ☐ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale ☒ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale ☐ Lutter contre toutes les formes de discriminations ☒ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale ☐ Autre : précisez..... Éventuelles spécificités du territoire concerné : ☒ Quartier(s) politique de la Ville ☒ Autre(s) : précisez..... Déterminants de la santé mentale concernés : ☐ Nature, espaces verts et bleus ☐ Logement ☐ Bruit, nuisances sonores ☐ Transports et mobilité ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels

	☒ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.) ☐ Urbanisme ☐ Lien social, utilité sociale ☐ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc. ☐ Participation des habitants ☐ Activité physique et mobilités actives ☐ Alimentation ☒ Education ☐ Arts et culture ☐ Vie citoyenne, diversité ☐ Exclusion sociale, discriminations ☒ Sensibilisation, formation ☐ Accès aux soins ☒ Autre(s), précisez : Repérage précoce des troubles développementaux
Description de l'action (contexte, objectifs, déroulé...)	<u>Contexte :</u> Le Pôle santé du CCAS a souhaité proposer un projet de développement des compétences psychosociales car ce sujet permet de travailler la thématique de la santé de manière transversale et partenariale, ce qui est un principe de travail du Contrat local de santé. Dans sa version initiale, le projet proposé ciblait les 0-11 ans et avait pour ambition de rejoindre tous les adultes en lien avec les enfants ciblés : structures d'accueil petite enfance, parents, établissements scolaires du cycle 1 au CM2, maisons de quartier. Ce projet a été proposé à un « couple Crèche-Etablissement scolaire » pour permettre d'accompagner les enfants dans la continuité. L'ambition était de mettre en œuvre le projet sur la durée du contrat du Contrat local de santé (2018-2022), en commençant par les plus jeunes et en développant progressivement auprès des plus âgés. Le projet a été co-construit avec l'ensemble des parties prenantes dans le cadre d'un groupe de travail local. <u>Objectif(s) :</u> <u>Objectifs du projet global :</u> - Favoriser le développement global des enfants de 0 à 12 ans - Contribuer à créer un contexte favorable à la santé - Développer l'adaptation sociale et la réussite éducative - Faciliter l'interconnaissance entre les acteurs locaux de la petite enfance <u>Objectifs de la formation auprès des professionnels intervenants auprès des 0-3 ans :</u> - Situer les étapes clés du développement psycho-affectif de l'enfant afin d'ajuster les propositions éducatives - Comprendre les processus physiologiques à l'œuvre lorsque des émotions se manifestent

	- Avoir une posture éducative bienveillante envers l'enfant en proie à des émotions fortes, et renforcer ainsi la confiance et l'estime de soi des enfants <u>Déroulé de l'action :</u> Un premier quartier a été identifié. Après constitution d'un groupe de travail local associant tous les partenaires concernés de ce quartier, une première session de formation a été organisée fin 2019 pour les professionnels intervenant auprès des enfants de 0 à 3 ans. Après évaluation de cette première session, les formations se poursuivent dans les autres quartiers de Poitiers. Les professionnels formés sont : tous les professionnels intervenant à la crèche, les enseignants de toute petite section de l'Education nationale, l'ATSEM, les animateurs du centre d'animation, des professionnels de la PMI, des agents de la médiathèque. La formation cible l'intelligence émotionnelle. Elle prévoit l'intervention d'une psychiatre périnatale du centre hospitalier en santé mentale de référence afin de privilégier les liens entre acteurs locaux et de faciliter les orientations vers les soins lorsqu'il y en a besoin. Fin 2023, 4 crèches au total, et leurs partenaires, auront bénéficié de cette formation. Les équipes témoignent des apports de cette formation. Elles soulignent les impacts positifs pour les agents, dans leurs pratiques professionnelles avec les enfants, mais également dans la cohésion d'équipe et la qualité de vie au travail. Les outils et animations proposées par la formatrice sont réinvestis par les professionnels de la crèche. Un comité de pilotage local, animé dans le cadre du conseil local de santé mentale, permet de faire le lien entre ces projets et les autres projets visant le soutien des CPS à Poitiers. Ce comité de pilotage associe différentes directions de la ville, l'ARS, l'Education nationale, la PMI, le centre hospitalier, la CAF, l'IREPS et Addictions France.
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	Le référentiel Santé Publique France publié en février 2022 documente les effets du soutien des CPS sur la santé mentale. Les compétences psychosociales ou CPS sont un ensemble de compétences sociales, émotionnelles et cognitives qui ont pour objectifs d'améliorer les relations à soi et aux autres. Facteur clé de la santé, du bien-être et de la réussite éducative et sociale, le développement des CPS est une piste stratégique encore insuffisamment développée en prévention en santé publique, en éducation et en action sociale. Mises en avant par l'OMS dès les années 80, dans le cadre de la Charte d'Ottawa, le développement des CPS représente un des 5 axes d'action de la promotion de la santé et une stratégie majeure en prévention (notamment dans le domaine de addictions, de la santé mentale, de la santé sexuelle et de manière générale pour prévenir les conduites à risque). Les CPS sont considérées comme des facteurs génériques de la santé et du bien-être car leur développement permet d'agir sur plusieurs problématiques et d'améliorer la santé globale. Sur la base de 40 années de recherche évaluative sur les programmes CPS, plusieurs synthèses de littérature réalisées au cours des 10 dernières années indiquent que certains de ces

	programmes ont démontré d'importants bénéfices sur la santé et sur la réussite éducative et sociale. En particulier, les effets documentés sur la santé mentale sont : diminution des troubles affectifs et du comportement, de la souffrance psychologique (anxiété, stress, dépression), amélioration du bien-être.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action	Co-construction partenariale Proximité entre la direction Petite enfance Parentalité et le Conseil local de santé mentale Existence d'un contrat local de santé et d'un CLSM permettant de partager des objectifs avec tous les acteurs
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	Pour l'instant la déclinaison de la formation pour les professionnels intervenant auprès des autres tranches d'âges (et donc auprès des enseignants) n'a pas été possible. Toutefois, le comité de pilotage local permet de partager sur les projets portés par l'Education nationale.
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	Les impacts que cette formation semble produire sur la cohésion d'équipe et sur la qualité de vie n'avaient pas été anticipés.
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.)	Cette action renforce la prise en compte de la santé mentale dans la politique Petite Enfance Parentalité. (Cette prise en compte précédait bien évidemment cette action).

POITIERS : Séminaire Santé mentale

Date : 24.04.2023

Période/durée	Deux réunions par an
Échelle de territoire concerné	Poitiers
Porteur/pilote principal	Cabinet de la Maire
Rôle de la collectivité	Coordination de l'action, Animation du groupe de travail, préparation et animation de la réunion
Services et élus de la collectivité impliqués	Pôle Santé (Direction Salubrité Santé Publique), Myriam MARCIL (conseillère municipale en charge de la santé) Participants au séminaire : élus et/ou techniciens des Directions suivantes (Poitiers, Grand Poitiers ou Communes de Grand Poitiers) : Maire de Poitiers Elue en charge des Solidarités et de l'Action sociale Elue en charge du Logement Elu en charge de la Vie sociale et la politique de la ville Elue en charge de la Santé Conseillère municipale de Saint-Benoit déléguée au personnel (Technicien) - Assistant élus (Technicien) - Directeur général adjoint Développement Rayonnement (Technicien) - Chef de service Direction des sports (Technicien) - Responsable Plan local Insertion et Emploi (Technicienne) - DGS (Technicienne) - Directrice Hygiène Publique Qualité environnementale (Technicienne) - Coordinatrice du Plan Logement d'abord (Technicienne) - Chef de service Ressources humaines - Dialogue social (Technicien) - DGA Solidarités - Cohésion locale - Education (Technicien) - Chargé de mission mobilité (Technicienne) - Directrice Action sociale - santé
Partenaires	Centre hospitalier Henri Laborit, UNAFAM, association les (im)patients
Budget :	
Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	
Budget d'investissement (réel ou estimé)	
Contribution de votre collectivité	
Partenaires financiers	

Thématique(s) de l'action

Type de projet/démarche :

- ☒ Gouvernance, coordination
- ☒ Agir sur un cadre de vie favorable à la santé mentale
- ☐ Permettre un mode de vie favorable à la santé mentale
- ☒ Lutter contre toutes les formes de discriminations
- ☐ Agir sur l'accès aux soins en santé mentale
- ☐ Autre : *précisez*.....

Éventuelles spécificités du territoire concerné :

- ☐ Quartier(s) politique de la Ville
- ☐ Autre(s) : *précisez*.....

Déterminants de la santé mentale concernés :

- ☐ Nature, espaces verts et bleus
- ☐ Logement
- ☐ Bruit, nuisances sonores
- ☐ Transports et mobilité
- ☐ Perception des risques liés aux crises, aléas naturels ou accidents industriels
- ☐ Lieux de vie, promoteurs de santé (écoles, établissements hospitaliers, milieu professionnel, lieux 'apaisés', etc.)
- ☐ Urbanisme
- ☒ Lien social, utilité sociale
- ☐ Soutien social : pair-aidance, écoute, etc.
- ☐ Participation des habitants
- ☐ Activité physique et mobilités actives
- ☐ Alimentation
- ☐ Education
- ☐ Arts et culture
- ☐ Vie citoyenne, diversité
- ☐ Exclusion sociale, discriminations
- ☐ Sensibilisation, formation
- ☐ Accès aux soins
- ☒ Autre(s), précisez : Citoyenneté

**Description de l'action
(contexte, objectifs,
déroulé...)**

Contexte :

Les troubles psychiques concernent une part importante des personnes dans la Cité. La prise en compte des personnes vivant avec des troubles psychiques implique le concours de différentes politiques : Logement, Urbanisme, Mobilité, Insertion professionnelle, Education, Enfance / Jeunesse, Culture, Politiques sportives, Action sociale, Petite enfance, Personnes âgées, Politique de la Ville / Solidarités, Sécurité / Tranquillité publique/...

Objectifs :

Ce séminaire est proposé dans le cadre du Conseil local de santé mentale de Poitiers. Il doit permettre :

- D'améliorer leur connaissance des troubles psychiques : de quoi parle-t-on ? combien de personnes concernées ? Psychiatrie / santé mentale ?
- De prendre conscience des impacts de ces troubles sur la vie quotidienne : mobilité, vie sociale, professionnelle, habitat...
- D'orienter les politiques pour mieux prendre en compte les personnes vivant avec des troubles psychiques dans la cité (au-delà des problématiques de responsabilité quant à l'hospitalisation sans consentement)

Déroulé de l'action :

Le séminaire se déroule en présentiel à raison de 2 fois par an. Les invitations sont envoyées par le Cabinet de la Maire et signées de Mme la Maire et de l'élue en charge de la santé. Les interventions seront définies en fonction des préoccupations des participants recueillies à la fin de chaque session.

Le premier temps de séminaire a eu lieu le 16 décembre. Etaient présents 8 personnes : élus en charge de l'action sociale, de la santé, des solidarités, Directeurs et représentants des politiques publiques liées au logement, aux relations aux habitants, Insertion et emploi, Hygiène publique Qualité environnementale, Développement social. Ce premier temps de formation était dédié à la compréhension de ce que sont les troubles psychiques, la santé mentale, le concept de rétablissement. Les échanges ont été riches et ont permis d'interroger les représentations quant aux impacts des troubles psychiques dans la Cité. Souvent perçus du côté des troubles occasionnés (troubles du voisinage, façon d'habiter, etc.), Les intervenants ont rappelé que les difficultés peuvent concerner aussi des personnes isolées qui ne sont pas en capacité de demander ni d'accepter de l'aide. Il a été rappelé la nécessité d'une action coordonnée entre différents corps de métiers et institutions pour arriver à accompagner vers les soins des personnes qui peuvent ne pas être en demande. Par ailleurs, ce séminaire a également permis aux intervenants de présenter la dynamique de rétablissement et le rôle de la société dans la capacité de rétablissement des personnes (inclusion sociale, professionnelle, dans le logement, etc.).

A l'occasion d'un échange en fin de séminaire, les participants ont exprimé leur intérêt pour le sujet et ont remercié les intervenants pour

	la qualité de leurs apports. Cela leur a permis de réinterroger leurs représentations sur ce sujet. Ils ont exprimé leur volonté de mieux cerner les leviers d'action à leur niveau. Un second temps a été proposé en novembre 2022. Etaient présents une vingtaine d'élus et directeurs, dont la maire de Poitiers. Des personnes vivant avec des troubles psychiques réunies en association : les (im)patients, ont pu prendre la parole pour témoigner de leurs difficultés dans différents domaines de la vie quotidienne (logement, vie professionnelle, mobilité, vie sociale et culturelle) et proposer des solutions. Ces témoignages étaient ponctués d'échanges avec les participants sur le rôle que les politiques publiques pouvaient jouer face à ces difficultés. L'enjeu de cette action est de continuer à maintenir un espace de rencontre et de dialogue entre les élus et les personnes directement concernées par un trouble psychique.
La santé mentale a-t-elle été explicitement prise en compte dans la construction ou le déroulé de l'action ? Comment ?	La santé mentale fait partie intégrante de cette action puisque l'objectif est que les politiques publiques tiennent davantage compte des difficultés en lien avec les troubles psychiques.
Quels facteurs ont favorisé le déroulé de l'action	Connaissance du partenariat grâce au CLSM Intérêt des élus pour le sujet Travail préparatoire avec les intervenants avant chaque temps de rencontre Cadre bienveillant et propice aux échanges
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	Cette action a un impact sur la lutte contre les discriminations en créant un espace d'exercice de la citoyenneté et d'expression
La mise en œuvre de cette action a-t-elle permis de tirer des apprentissages ?	Des impacts sur le sentiment d'utilité sociale et sur les compétences ressentis des personnes qui prennent la parole devant l'assemblée d'élus et de directeurs
En quoi cette action contribue-t-elle à améliorer la santé mentale des habitants ? (impacts, effets ou résultats observés, éléments d'évaluation, indicateurs, etc.)	Lutte contre la stigmatisation et les discriminations Prise de parole directe par les personnes concernées
En quoi cette action contribue-t-elle à intégrer « la santé mentale dans toutes les politiques » (rapprochement entre services et entre élus, sensibilisation d'acteurs, etc.)	Cette action contribue à intégrer la santé mentale dans les politiques publiques en s'adressant directement aux élus.

